BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1712-12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

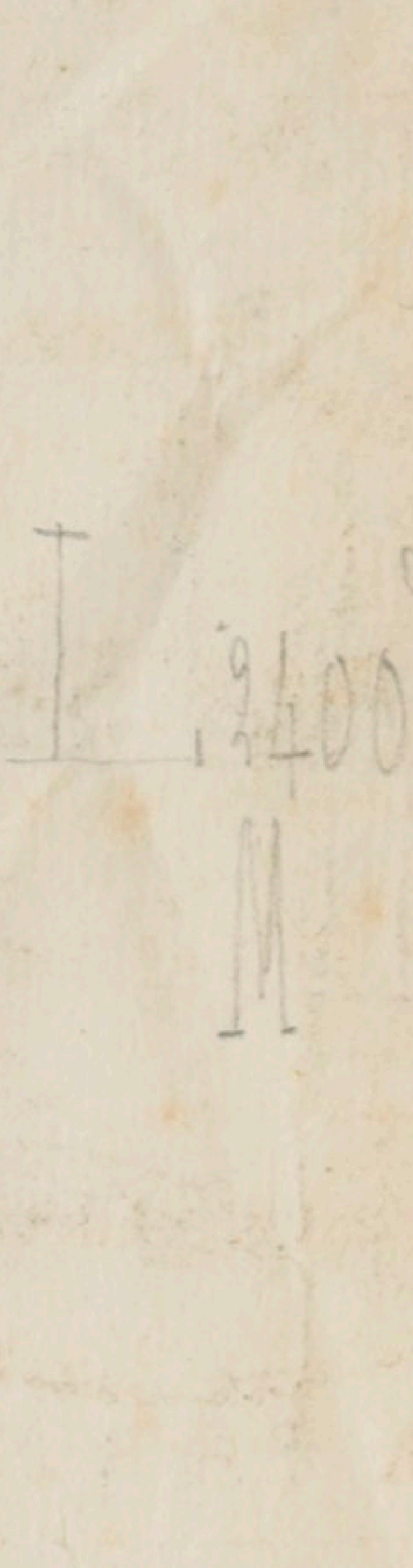
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

IC 2 (477)

33

E



MERCURE GALANT.

DECEMBRE, 1712.

BIBLIOTHEQUE INTERNATIONALE



A PARIS,

M. DCCXII

Avec Privilege du Roy.

MERCURE GALANT.

*Par le Sieur Du F****

Mois
de Decembre
1712.

Le prix eſt 30. ſols relié en veau, & 25. ſols, broché.

A PARIS,
Chez DANIEL JOLLET, au Livre Royal, au bout du Pont S. Michel du côté du Palais.

PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis, ſur le Quay des Auguſtins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la ruë du Foin, du côté de la ruë Saint Jacques.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

MERCURE GALANT.

ETRENNES.

LE mot d'*Etrennes* vient, dit-on, du mot, *strenia*. Celui de *Strenuus*, qui signifie genereux, peut avoir part à cette étimo-

logie, dit *Menage*, par-
ce que chez les Romains
on donnoit les étrennes
à ceux qui ſe diſtin-
guoient par leur valeur.
Que d'étrennes aurions-
nous à donner cette an-
née à nos guerriers, à
leurs Commandans & à
leur Chef! Minerve, dit
un ancien, doit preſider
aux recompenſes, com-
me elle preſide aux ac-
tions qui les meritent;
& nous voyons par plu-

ſieurs dons du Roy, qui ſont les avant-coureurs de pluſieurs autres, que le vrai merite en France eſt toûjours recompenſé quand il eſt connu.

On donnoit dans les premiers temps des fruits en étrennes : mais on donna enſuite des medailles d'argent. A ce ſujet Ovide fait dire à Janus, que les anciens étoient bien ſimples de croire que le miel fût

plus doux que l'argent. La fête des étrennes étoit dediée au Dieu Janus, qu'on repreſentoit à deux viſages. Une double couronne que quelques Sculpteurs ont miſe à Janus dans des bas-reliefs marquera, ſi l'on veut, qu'il eſt auſſi honorable de recevoir des étrennes que d'en donner. Les étrennes qu'on portoit aux Empereurs Romains étoient des

marques d'honneur. Auguſte en recevoit une ſi grande quantité, que pour n'en pas profiter, il en achetoit des Idoles. Tibere ne voulut point recevoir d'étrennes, Caligula les rétablit, Claude les défendit enſuite : mais elles reſterent toûjours en uſage parmi le peuple.

Le gui, ſelon les Gaulois, étoit un preſent conſiderable du Ciel,

qui preſervoit du poiſon, & celui qu'on cüeilloit le jour de l'an portoit bonheur toute l'année à ceux qui en gardoient ſur eux.

Il nous eſt reſté de cette ſuperſtition payenne le mot de la *gui l'an neuf*. On appelloit encore ainſi dans les derniers temps les preſens des étrennes.

Les éruditions ſur les étrennes ſont ſi rebatuës & ſi uſées, qu'il ſe-

roit ennuyeux de s'y é-
tendre ; auſſi bien la mo-
de des étrennes eſt preſ-
que abolie, & le mot
d'étrennes n'eſt preſ-
que plus recommanda-
ble que par ſon ancien-
neté.

MERCURE

APOLOGUE,

ou

CONTE NOUVEAU.

LES TOURTERELLES & le Renard.

Par Madame de***

UN Renard dégoûté de poule & de poulet, Voulut tâter de chair nouvelle.

C'est un ragoût, dit-on. Un jour prés d'un volet

Il étoit à l'afu de quelque
tourterelle :
A la fin fatigué de garder
le mulet,
Il passa son museau par le
trou de la porte,
Et se mit à prêcher la ti-
mide cohorte.
On dit qu'au scelerat qui
fait l'homme de bien
La morale ne coûte rien.
Il en debita de trés-fine :
Il n'est rien, leur dit-il,
plus trompeur que
la mine ;

Tel que vous me voyez,
je suis le protecteur
De l'innocence & de l'honneur :
Si j'ai croqué parfois quelque jeune poulette,
C'étoit pour la punir d'avoir été coquette ;
Si je la croque, helas ! ce n'eſt qu'avec douleur :
Mon foible fut toûjours la tendreſſe de cœur ;
Mais l'horreur que j'ai pour le vice,
Et mon zele pour la juſtice,

A changé ma complexion.
Pour faire la correction
J'ai du grand Jupiter de
nouvelles patentes,
Et j'en ai de plus obtenu
Pour recompenser la ver-
tu.
O tourterelles innocentes,
Modeles de pudicité,
Je veux recompenser vô-
tre fidelité;
Venez donc dans cette
avenuë
Devant moy passer en re-
vûe,

Je prendrai vos noms & surnoms,
Pour vous citer dans mes sermons.
Quand je cite une femme,
on ne me veut plus
croire:
Mais par moy vous aurez la gloire
D'être données à la posterité
Pour modeles de chasteté.
Par ce discours flateur le
Renard se fit croire:
De sortir il fut question,

Chacune fit reflexion
Que sageſſe eſt choſe équi-
voque;
Chacune craint qu'on ne
la croque.
Ho ho, dit le Renard,
vous vous faites
prier;
Ma foy je vais vous dé-
crier.
Toûjours on a cité les
chaſtes tourterelles:
Vous ne ſervirez plus
aux femmes de mo-
deles.

Nôtre honneur eſt perdu,
diſoient-elles tout bas:
Sors la premiere toy. Je
ne ſortirai pas.
Moy, diſoit celle-ci, je
ſortirois ſans peine:
Mais je crois que j'ai la
migraine.
Moy je ſerois déja dehors,
Dit l'autre: mais je crains
une priſe de corps,
certain billet échu. Bref
chacune s'excuſe,
N'oſant dire qu'elle re-
fuſe,

Et

Et croit que ſon honneur
ne periclite pas.
Voyant les autres dans le
cas,
Une enfin par orgüeil à
tout riſquer s'engage:
Oui, dit-elle, on verra
que je ſuis la plus
ſage,
Oui ſeule je m'expoſe-
rai,
Oui ſeule je triompherai.
Pendant que pour ſortir
elle étendoit ſes ailes,
Les autres impromptus

tinrent conſeil en-
trelles,
Et conclurent que ſeule
ainſi ſe diſtinguer,
C'étoit les accuſer, les
bonnir, les morguer;
Contr'elle un arrêt pro-
noncerent,
Sur elle auſſitôt s'élance-
rent,
Et malgré ſa vertu,
ſans pitié, ſans
reſpect
L'aſſommerent à coups de
bec.

C'eſt ainſi que les femmes aſſomment à coups de bec, c'eſt à dire à coups de langue, celles qui veulent ſe diſtinguer, & faire voir par une conduite ſinguliere qu'elles n'approuvent pas celle des autres.

CHANSON.

ETRENNES à Climene.

Sur l'air : Réveillez-vous, belle endormie.

JE vous envoye vos étrennes,
Climene, vous le voyez bien :
Mais je vous demande les miennes,
Peut-être n'en ſçavez-vous rien.

Quelles étrennes je desire,
Peut-être n'en sçavez-vous rien:
Que voudroit-on quand on soûpire?
Peut-être le sçavez-vous bien.

De vôtre cœur je veux l'étrenne,
Peut-être le sçavez-vous bien:
Est-il encore à vous, Climene?
Peut-être n'en sçavez-vous rien.

Je ne veux qu'un mot pour

étrenne,
Quel il eſt vous le ſçavez
bien;
Souvent trés-loin ce mot nous
mene,
Peut-être n'en ſçavez-vous
rien.

A ſe marier il engage;
Sans doute vous le ſçavez
bien:
Mais qu'eſt-ce que le maria-
ge?
Peut-être n'en ſçavez-vous
rien.

C'eſt un bail à longues an-
nées,

Sans doute vous le ſçavez bien:
Mais au mari ſeul deſtinées,
Peut-être n'en ſçavez-vous rien.

Par ce bail de vous il diſpoſe,
Peut-être le ſçaurez-vous bien:
Mais il eſt peu de baux ſans clauſe,
Peut-être n'en ſçaurez-vous rien.

Là-deſſus on peut trop écri-
re,

Climene, vous le ſçavez bien;
Ce trop le voudriez-vous li-
re?
Peut-être n'en ſçavez-vous
rien.

J'aurois cent choſes à vous
dire,
Climene, vous le ſçavez bien;
Demandez-moy ſi c'eſt pour
rire,
Peut-être que je n'en ſçai
rien.

LETTRE A M. le Marquis de ***

Sur un Livre intitulé, Les Soûpirs de l'Europe.

VOus croyez, Monsieur, que tous les soûpirs sont reservez pour l'amour, & qu'il n'y a que le beau sexe qui ait droit d'en exiger. Je vous envoye un livre nouveau qui vous apprendra que l'Europe soûpire aprés d'autres objets. C'est

à vous, Monſieur, à juger ſi l'auteur eſt bien fondé à faire joüer le perſonnage d'Heraclite à la plus belle partie du monde : mais prenez garde de rire dans le temps que les autres ſont affligez ; ce ſeroit un manque de charité de ne ſe pas conformer au precepte de ſaint Paul, qui veut qu'on pleure avec ceux qui pleurent.

L'objet qui excite les ſoûpirs de l'Europe, eſt la Harangue de la Reine d'Angleterre à ſon Parlement

ſur le projet d'une paix generale. Vous ſerez ſurpris, Monſieur, qu'on faſſe ſoûpirer l'Europe à l'aſpect d'un projet de paix, dans le temps que tous les peuples concourent par leurs vœux à obtenir du Ciel ce qui fait le bonheur de la terre.

La Reine de la Grande Bretagne, plus ſenſible aux vrais malheurs de l'Europe qu'à ſes pretendus ſoûpirs, ayant enfin ouvert les yeux ſur les motifs qui ont mis la Chrétienté en combuſ-

tion, a reconnu que les deſ-
ſeins ambitieux de deux
Puiſſances ont produit cet
embraſement, ceux de la
Maiſon d'Autriche d'un cô-
té, & ceux des Etats Gene-
raux des Provinces Unies
de l'autre.

L'habileté de ces deux Puiſſances avoit trouvé le ſecret d'armer pour leur querelle une partie des Princes de l'Europe, pour combattre le chimerique projet de la Monarchie univerſelle dont elles accuſoient la France, pendant que dans

leurs traitez publics & secrets elles ne pensoient qu'à leur agrandissement particulier, aux dépens du bien des autres Princes qui s'étoient liguez avec elles.

Bien des années s'étoient écoulées, sans que le voile qui cachoit cet artifice eût été tiré. Deux grands Capitaines en tenoient les deux bouts, & empêchoient par leurs soins que la Puissance qui fournissoit le plus à l'entretien de la guerre, & qui y profitoit le moins, ne pût découvrir le myst-

tere de l'Empereur & des Hollandois.

Ce n'eſt pas une choſe nouvelle de voir la Maiſon d'Autriche attentive à ſon agrandiſſement : mais c'en eſt une de voir les principaux membres de l'Empire travailler à leur propre deſtruction.

Les Hollandois n'ont pas moins manifeſté leur ambition, quoy qu'ils l'ayent conduite d'une maniere plus couverte. Perſonne n'ignore que depuis l'établiſſement de leur Souverai-

neté par les ſecours des Rois de France Henry IV. Loüis XIII. & Loüis XIV. il n'y a pas de partie dans le monde où ils ne ſoient parvenus à fonder leur domination, ſous pretexte de leur commerce, & même aux dépens de ceux qui ſont aujourd'hui leurs plus grands amis & leurs plus chers alliez.

Pendant que l'Eſpagne a été comme en braſſiere ſous le regne de Charles II. les Hollandois ont profité de cet état d'impuiſſance pour

augmenter leur barriere, & tirer avantage du negoce des Indes Occidentales. Depuis ce temps-là il ne paroît aucun traité, soit de commerce, soit de guerre, dans lequel les Etats Generaux n'ayent glissé des clauses nouvelles à leur avantage ; & c'est sa politique dangereuse qui vient d'être démasquée, c'est ce manege qui vient d'engager la Reine d'Angleterre & le nouveau Ministere à ouvrir les yeux sur les veritables interêts de leur na-

tion, en écoutant avec plus de ſageſſe que ceux qui gouvernent la Hollande, les propoſitions du Roy de France, quoique beaucoup inferieures à celles que ce Prince avoit fait preſenter à la Haye en 1709. & à Gertruidemberg en 1710.

Le ſyſtême de la grande alliance n'a été que d'engager la Maiſon d'Autriche dans de ſi grandes entrepriſes, afin qu'aprés la paix demeurant Titulaire des Pays-Bas, & ne ſe trouvant pas en état de rem-

bourſer les avances de la Hollande, il falût laiſſer à cette République, par engagement, les meilleures places de ces Provinces qui auroient eu le même ſort que la ville de Maſtricht, & qui jointes à la barriere, qu'on pretendoit de la France, auroit rendu dans la ſuite les Hollandois Souverains des dix-ſept Provinces. Ajoûtez à cela que ſi l'Empereur étoit devenu maître de l'Eſpagne & des Indes, ce Prince n'étant pas en état de faire le com-

merce de la mer, il auroit été contraint de s'en rapporter à eux, & par ce moyen ils auroient éloigné toute autre nation du commerce de l'Amerique.

Voila, Monsieur, la découverte que la Reine d'Angleterre & son nouveau Ministere ont faite, qui devient pour les Hollandois un veritable sujet de soûpirer.

L'Auteur du livre des soûpirs de l'Europe auroit parlé plus juste s'il avoit intitulé son ouvrage, les soû-

pirs de la Hollande, en comparant les negociations d'Utrecht avec celles de la Haye & de Gertruidemberg, & en reflechiſſant ſur les ſuites facheuſes de la victoire de Denain, la priſe de Marchiennes, magaſin de toute leur campagne, de la levée du ſiege de Landreci, de la conquête de Douay, de celle du Queſnoy, du renverſement de toutes leurs grandes eſperances, & de n'être pas en ſûreté au milieu de leur domination; eux qui

deux mois auparavant ſe vantoient de mettre Paris ſous contribution, & de faire hyverner leurs troupes au milieu de la France. Le livre auquel je répons n'a pour fondement que la renonciation de Marie-Thereſe d'Autriche à la Couronne d'Eſpagne. C'eſt une piece produite au procés aprés l'arrêt rendu.

L'affaire eſt decidée, Philippe V. reſtera ſur le Trône d'Eſpagne, l'Angleterre le reconnoît.

Tous ceux qui liront la

Harangue de la Reine à ſon Parlement ſans prévention, ſeront ſurpris du mauvais ſens que les alliez donnent à cette declaration : mais ils le ſeront encore davantage des efforts que fait l'Auteur des Soûpirs, pour perſuader au Public que les alliez n'ont jamais eu la moindre connoiſſance des projets de la Reine touchant la paix generale.

Cet auteur a oublié que le livre de la conduite des alliez a deſavoüé ſon diſ-

cours, puiſque depuis un an ils n'ont pas ceſſé de faire agir leurs émiſſaires en Angleterre.

Si aprés toutes ces tentatives infructueuſes on veut faire ſemblant d'ignorer un fait rendu public par des communications ſi ſolemnelles, on veut prendre le monde pour dupe ; il eſt permis de ne les pas approuver : mais il eſt honteux de ſoûtenir qu'on ne l'a pas ſçû.

Dans les principes de l'Empereur & des Etats Ge-

neraux le droit ſur les Couronnes ne doit plus être reglé ni ſur la proximité du ſang, ni ſur les titres les plus autentiques, mais ſeulement ſur ce qui peut convenir à l'interêt de la Cour de Vienne & des Hollandois : il leur ſuffira de craindre l'agrandiſſement d'une Puiſſance, pour armer toute l'Europe contre un Prince que la nature declare, & que la Providence établit heritier de ſes ancêtres.

Dans une juſtice reglée où l'équité decide, & non

la violence, il seroit aisé de faire connoître que les Couronnes d'Espagne appartiennent legitimement à Philippe V. & dans un pays sensé où la raison gouverne, & non la passion, il seroit aisé de démontrer qu'on ne peut les lui arracher. La premiere se prouve, parce que ses droits sont fondez sur la nature, sur la loy du pays, sur la coûtume, & sur le testament de Charles II. confirmé par le suffrage de tous les Etats de la Monarchie, à qui,

ſelon l'auteur des Soûpirs, il appartient de confirmer, ou d'infirmer toutes diſpoſitions faites par les Rois d'Eſpagne. L'Empereur n'opoſe à de ſi juſtes titres que la renonciation de Marie-Thereſe d'Autriche, fille aînée de Philippe IV. mais il y a long-temps qu'on a fait toucher au doigt la nullité de cet acte, & il ſuffit de renvoyer aux livres imprimez celui qui voudra ſçavoir & approfondir cette matiere. Pour moy, qui n'en veux dire qu'un mot, mais

un mot peremptoire, je me contenterai des mêmes argumens que l'auteur des Soûpirs employe pour prouver que ſi la renonciation de Marie-Thereſe d'Autriche eſt bonne, le teſtament de Charles II. eſt bon, & que ſi le teſtament eſt nul, la renonciation eſt encore plus nulle; par conſequent le droit naturel, le droit du ſang étant du côté de Philippe V. la Couronne d'Eſpagne lui appartient inconteſtablement; donc la guerre qu'on lui fait eſt injuſte.

Car ſi par les remarques de l'auteur des Soûpirs, p. 126. les Rois d'Eſpagne ne poſſedant point le Royaume *ex domino*, ne peuvent ni vendre, ni donner, ni aliener leurs peuples comme un troupeau de moutons, par une même conſequence les Rois d'Eſpagne peuvent encore moins obliger leurs enfans à vendre, à ceder, & à faire quelque alienation que ce ſoit des droits naturels qu'ils ont ſur la Couronne.

L'auteur rapporte plu-

ſieurs exemples qui prouvent que tous actes qui n'ont point été approuvez par les Etats du Royaume n'ont jamais eu leur effet.

L'Empereur ne peut diſconvenir (& toute l'Europe en eſt témoin) que le teſtament de Charles II. n'ait été approuvé par tous les Etats du Royaume d'Eſpagne, puiſque d'abord aprés la mort de Charles II. il y eut une deputation ſolemnelle en France, pour prier le Roy d'accorder à l'Eſpagne le Duc d'Anjou, ſui-

vant la derniere volonté de Charles II.

L'Empereur doit avoüer encore qu'avec toutes les forces des alliez, & toutes les prosperitez imaginables, il n'a jamais pû se faire reconnoître Roy par ces peuples, quoy qu'il ait été deux fois maître de Madrid.

Je voudrois donc bien que l'auteur des Soûpirs nous dît quel titre il faut avoir pour être legitimement Roy d'Espagne. Est-ce la loy du pays ? elle est pour nous. Est-ce l'usage ?

il eſt pour nous. Eſt-ce un teſtament ? nous l'avons. Eſt-ce l'acclamation des peuples ? certainement nul autre que Philippe V. ne s'en peut vanter ; elle a été univerſelle à ſon avenement, elle a duré trois ans entiers ſans aucune contradiction. Ce n'eſt qu'à force d'intrigues qu'on lui a débauché dans la ſuite quelques ſujets, convaincus par là de rebellion manifeſte, puis qu'ils ont violé leurs premiers ſermens.

Mais pourquoy l'auteur,

dans ſa vaſte érudition, & dans le recüeil des pieces qu'il rapporte, ne dit-il pas un ſeul mot des teſtamens fameux de Charles-Quint & de Philippe ſecond ? C'eſt qu'ils l'égorgent, & qu'il n'eſt pas payé pour alleguer la verité contre l'intention de ceux qui le font écrire. Or ces deux teſtamens renferment une ſubſtitution graduelle & perpetuelle de la Couronne d'Eſpagne, en preferant les mâles aux femelles, & au défaut des mâles, les filles aînées aux cadet-

cadettes dans toute leur posterité. Je dis donc : Ou la succession d'Espagne doit être reglée par les dispositions des Rois, ou elle ne peut l'être que par le droit du sang ; en un mot ou cette Couronne est alienable, ou elle ne l'est pas : si elle est alienable, la substitution étant faite par les anciens Rois de la Maison d'Autriche, leurs descendans n'ont pû la changer ; par consequent ni testamens posterieurs, ni renonciations, ni autres dispositions quelcon-

ques ne peuvent la détruire. L'auteur eſt trop grand Juriſconſulte pour ignorer les premiers élemens du Droit. Si la Couronne n'eſt pas alienable, les teſtamens de Charles-Quint & de Philippe II. ajoûtez y, ſi vous voulez, celui de Charles II. étoient inutiles, puis qu'ils ne diſent que ce que la loy diſoit avant eux : mais les teſtamens de Philippe III. & de Philippe IV. contraires à la loy, ſont nuls de plein droit, & les renonciations d'Anne & de Marie.

Thereſe, contraires à la loy, ſont nulles de plein droit auſſi ; par conſequent les teſtamens des trois Monarques, par leſquels Philippe V. eſt appellé, ne ſont bons & reſpectables qu'autant qu'ils ſont conformes à la loy fondamentale de l'Etat : d'où il s'enſuit que ſi Philippe IV. & Marie-Thereſe ſa fille avoient eu la moindre autorité pour exclure quelqu'un de leurs deſcendans, contre toute ſorte de juſtice, Charles II. n'en avoit pas moins pour

les rétablir dans l'ordre de la juſtice même. Si le pere a pû faire un mal, le fils à plus forte raiſon a pû le reparer; & voila preciſément en quoy la diſpoſition de Charles II. a été legitime, c'eſt qu'elle a remis les choſes dans leur état naturel; c'eſt qu'elle a marqué en quoy les renonciations étoient valables, je veux dire dans le point d'incompatibilité de deux Couronnes; & en quoy elles ne l'étoient pas, je veux dire dans l'exclusion du ſeul & veritable heritier.

Ainſi Philippe V. ne vient pas à la Couronne du droit de ſa grand'mere, ni du droit de ſon biſayeul maternel, mais du ſien propre. Il ne les repreſente point pour être tenu de leurs faits ; il vient comme appellé par les loix, par le ſang, par la nature. Charles II. ne l'a pas proprement inſtitué ; il n'a fait que le deſigner entre ſes vrais ſucceſſeurs, parce que les autres étoient deſtinez à porter la Couronne de France, & qu'il convenoit pour le bien

des deux Royaumes, qu'ils euſſent deux Rois ſeparez.

Voila ce qui s'appelle des raiſons auſquelles je défie l'auteur en queſtion de répondre autrement que par des ſoûpirs : mais ce qu'il y a de plus curieux dans ſon livre, c'eſt qu'aprés être convenu des principes, il nie toutes les conſequences. Les diſpoſitions perſonnelles, ſelon lui, ſont des chanſons : mais les renonciations ſont des loix fondamentales, comme ſi les renonciations n'étoient pas des diſ-

positions personnelles.

Je voudrois bien lui demander si les Cortes en 1618. avoient plus d'autorité pour renverser les anciennes, que les Cortes en 1709. en avoient pour s'y conformer. Les premieres ont exclu les enfans d'Anne, les secondes ont juré que Philippe V. & son fils étoient les veritables Rois. Si les premieres ont pû faire une loy, les secondes en ont pû faire une aussi. Quelle difference y a-t-il donc entre les deux? C'est que la loy pretenduë

de 1618. étoit contradictoire aux loix irrevocables de la Monarchie, & que celles de 1709. n'en étoient que le renouvellement & l'application. Remarquez en paſſant, je vous prie, avec quelle affectation les Princes Autrichiens ont pris ſoin de faire toûjours renoncer les Princeſſes qui pouvoient porter ailleurs des droits ſur l'Eſpagne, Anne, Marie-Thereſe, l'Archiducheſſe Electrice de Baviere; & jamais celles qui pouvoient la porter dans la branche d'Al-

lemagne. Ne voit-on pas que c'étoit uniquement pour fixer ce patrimoine chez eux, malgré les regles qu'ils leur avoient données, la reconnoissant feminine pour leur Maison, & masculine pour le reste du monde. C'étoit faire violence à la nature & forcer la Providence ; aussi, comme vous voyez, la Providence s'en est moquée, & la nature a repris le dessus. Rien n'est donc plus solidement établi que le droit de Philippe V. & rien de plus mal

fondé que la pretention de l'Empereur. Il me reſte à prouver que la plus folle de toutes les chimeres ſeroit de s'obſtiner au dérrônement de ce Roy.

Que n'a-t-on point fait pour en venir à bout ? combien de ſang répandu ? combien de tréſors diſſipez pour arriver à ce but tant deſiré, par toutes les Puiſſances liguées ? Eſpere-t-on de plus grands ſuccés que ceux qui nont ſervi à rien ? Tant que les Eſpagnols ſeront fideles, on gagneroit vingt batailles

de Sarragoſſe, on prendroit vingt fois Madrid, qu'il faudroit ſe retirer & s'enfuir.

Les alliez ont été ſur l'Eſpagne, comme les Chymiſtes ſur la pierre philoſophale ; ils ont toûjours crû la tenir, elle leur a toûjours échapé ; la premiere matiere leur manquoit, c'eſt le cœur des peuples.

Mais, me dira l'aureur des Soûpirs, vous accuſez donc la Reine de s'être flatée mal à propos, lors qu'elle a declaré tant de fois

à ſon Parlement qu'il faloit continuer la guerre juſqu'à ce qu'on eût mis la Maiſon d'Autriche en poſſeſſion de l'Eſpagne & des Indes ?

Je répons à cela qu'il faut diſtinguer. 1. Pendant que l'Empereur Joſeph étoit encore plein de vie, on pouvoit regarder les deux branches de cette Maiſon comme ſeparées, de la même façon qu'on regarde aujourd'hui celle de Bourbon : mais depuis ſa mort, ſans enfans mâles, tout eſt ſur une même tête ; & quoy

qu'en dise l'auteur avec ses calculs frivoles, tant de puissance entre les mains d'un seul Prince, pour le moins aussi fier & aussi ambitieux qu'aucun de ses predecesseurs, seroit énorme. La Reine a donc grande raison de penser differemment depuis le mois d'Avril 1711. 2. L'experience apprend quelque chose en ce monde. Pouvoit-on deviner d'abord que Philippe V. se feroit tellement aimer de ses sujets, qu'il trouveroit toûjours en eux des

reſſources contre les plus grands revers de la fortune, & que ſon rival ne ſeroit jamais moins maître de l'Eſpagne que lors qu'il en occuperoit la Capitale ? Ce ſont des évenemens ſi merveilleux, qu'il faut les avoir éprouvez pour les croire : mais les éprouver deux fois, ſans les croire, c'eſt un aveuglement.

Nous n'avons plus qu'une choſe à examiner, ſi l'Europe doit plûtôt ſoûpirer d'une paix faite ſur le plan de la Reine, que d'une

guerre éternelle faite sur le plan des Imperiaux & des Hollandois.

Passons le lieu commun, qui dit qu'une mauvaise paix vaut mieux qu'une bonne guerre : mais voyons un moment avec l'auteur si la paix qu'on veut faire n'est pas meilleure que la guerre qu'on veut continuer. Mais si elle est mauvaise, les hauts alliez ont eu grand tort quand ils ont fait en 1701. leur traité de la grande alliance ; car ils

ont par ce projet de paix tout ce qu'ils ſouhaitoient alors, & tout ce qu'ils ſe ſont propoſez de plus avantageux en prenant les armes. C'eſt proprement dans ce traité que la Reine de la Grande Bretagne a puiſé les articles de la ſatisfaction commune. Si l'Empereur & les Hollandois n'ont pas eu ſoin de leurs interêts dans un temps où rien ne les empêchoit de ſtipuler tout ce qu'ils vouloient, c'eſt à eux ſeuls qu'ils doivent s'en prendre: mais, dit l'auteur,

ils

ont eu depuis bien plus d'appetit, & ils pleureront ſi on ne les contente pas ; ils ſe ſont flatez d'enlever une Couronne, & de partager l'autre. Ici je veux lui faire une derniere queſtion, & le prier avec tous les écrivains de libelles contre la France, de vouloir bien me définir, une fois pour tout, ſur quel pied on doit regarder cette Couronne. Ils entreprennent ordinairement d'établir deux choſes contr'elle. La premiere, qu'il faut abſolument dé-

truire ſa puiſſance ; la ſe-
conde, qu'on le peut faci-
lement. Ces deux ſuppoſi-
tions leur paroiſſent neceſ-
ſaires pour exciter en mê-
me temps la haine & l'eſ-
perance : mais malheureu-
ſement ils tombent dans
une contradiction puerile ;
car pour prouver l'une, ils
diſent que la France a des
forces redoutables, des tré-
ſors infinis, & que ſi l'on n'y
prend garde, elle va tout
engloutir. Pour prouver
l'autre, ils diſent que la
France eſt aux abois, qu'-

elle n'a plus qu'un ſouffle de vie, & qu'il ne faut qu'un coup de collier pour la mettre à bas. Cela ne s'accorde point, & il eſt aiſé de leur répondre. Si elle eſt ſi foible, pourquoy la craignez-vous tant ? ſi elle eſt ſi forte, comment l'abattrez-vous ? Les ſages, qui n'aiment pas l'exaggeration, ſe contentent de dire là deſſus une choſe qui eſt vraye ; c'eſt que la France eſt aſſez puiſſante pour reſiſter aux plus grands efforts de ſes enne-

mis, & qu'elle ne l'eſt pas

assez pour attenter à la liberté de tout le monde. Si elle a songé à s'étendre il y a quarante ou cinquante ans, c'est que Paris étoit un peu trop prés de sa frontiere. Le Prince Eugene en conviendra, puis qu'en assiegeant Landrecy, il promettoit à son armée de la faire hyverner dans l'Isle de France, & que le Major general Grovestein avoit déja marqué les logis. Ce n'est donc pas avoir une ambition demesurée, que de vouloir couvrir son Royau-

me par le côté qui le ſerre le plus : mais c'en eſt une que de vouloir poſſeder en même temps l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hongrie, la Boheme, l'Italie, l'Eſpagne, & les Indes.

Concluons donc, qu'une guerre qui ne ſerviroit, en reüſſiſſant, qu'à doubler le Domaine des Hollandois, & qu'à quadrupler celui de l'Empereur, & qui pourroit, en ne reüſſiſſant pas, donner à la France plus d'Etats qu'elle n'en veut elle-même, eſt une guerre qu'il

eſt temps de finir ; qu'au contraire une paix qui laiſſe les deux grandes Maiſons dans un juſte équilibre, & qui rend à l'Europe affligée par tant de malheurs une tranquilité parfaite, ne peut faire ſoûpirer que les perturbateurs du repos public & les ennemis du genre humain. Je ſuis, &c.

De Valenciennes le 8. d'Octobre 1712.

BALADE.

Sur les sotes.

LOrs qu'un berger fidele
& tendre
Nous sert & s'attache à nos
pas,
Pourquoy chercher à s'en
défendre?
Qu'on est sote de n'aimer
pas!

Mais pour peu que l'on ait
à craindre,

Qu'on puiſſe ceſſer de char-
mer,
Ou qu'un berger n'ait l'art
de feindre,
Ah que l'on eſt ſote d'ai-
mer !

Quand on peut former une
chaîne
Sans chagrin & ſans em-
barras,
Que l'amour n'a rien qui
nous gêne,
Qu'on eſt ſote de n'aimer
pas !

Mais lors qu'on voit un infi-
dele, Qu'on

Qu'on peut aiſément en-
flâmer,
Qui voltige de belle en
belle,
Ah que l'on eſt ſote d'ai-
mer !

Lorſque pour nous tout s'in-
tereſſe
Pour nous faire un ſort plein
d'appas,
Que les jeux ſuivent la
tendreſſe,
Qu'on eſt ſote de n'aimer
pas !

Quand un berger ſans la

constance
Croit avoir droit de nous
charmer,
Qu'il faut payer ſes ſoins
d'avance,
Ah que l'on eſt ſote d'ai-
mer !

ENVOY.

L'amour paroît le doux par-
tage
Des bergeres dans le bel
âge,
Aux jeunes cœurs il dit tout
bas,
Qu'on eſt ſote de n'aimer
pas !

Mais nous tient-il ſous ſon empire,
Il ſe plaît à nous alarmer;
Et malgré tout ce qu'on peut dire,
Ah que l'on eſt ſote d'aimer!

Diſſertation academique ſur les Miroirs ardens.

L'Art perfectionne toûjours, & ſurmonte même ſouvent la nature. Le Miroir ſpherique concave, que M. V** de Lyon mon-

tre publiquement aux curieux, & celui que je vous envoye, le prouvent par experience. La ſurface du Miroir de M. V** a trois pieds & ſept pouces de diametre. Il reçoit par conſequent ſeize mille cinq cent lignes quarrées des rayons du Soleil, qu'il reünit à trois pieds & demi au-devant de ſoy dans l'eſpace de dix ou douze lignes. Cet eſpace de la concentration des rayons eſt par analogie appellé *Foyer*. C'eſt la veritable image du Soleil :

elle eſt ſi brillante, que les yeux ne peuvent la ſuppor-ter.

Le feu de la flâme du Soleil eſt ſi violent en ce foyer, qu'il embraſe d'abord toutes les matieres combuſtibles, & en peu de momens il fond le fer, l'or, l'argent, & les autres metaux, & vitrifie l'argile & la brique.

J'ai démontré en d'autres diſcours, que ce prodigieux effet n'eſt que la terebration & violent pouſſement que les rayons de la

ſubſtance liquide, dont l'amas compoſe le Soleil, ſont en paſſant ſerrez & condenſez dans ce petit eſpace où les loix de la reflexion les reüniſſent. Il en arrive de même à l'eau, qui s'élance avec violence d'autant plus haut dans l'air, que ſa ſource eſt plus élevée & abondante, & que le diametre du trou du jet fait ſans ajuſtage, eſt plus petit.

Archimede, dont le ſeul nom fait le panegyrique, eſt l'inventeur des Miroirs ardens.

Cardan assure, sur le rapport d'Antoine Gogava, qu'Archimede a bien démontré tout ce qui concerne cette sorte de Miroirs. C'est le même Gogava que le docte Rivaltus dans la vie d'Archimede dit avoir été l'interprete de son livre des Miroirs brûlans.

Personne n'ignore que lors qu'Appius & Marcus Marcellus assiegerent Syracuse, ville capitale de Sicile, ce grand Archimede soûtint lui seul l'effort de la

plus puiſſante armée des Romains. C'eſt Tite-Live qui l'aſſure dans le quatriéme livre de ſa troiſiéme Decade. Voici ſes termes, rendus en nôtre langue par M. du Ryer. *Et il ne faut point douter que cette entrepriſe n'eût eu du ſuccés, ſans le ſecours d'un ſeul homme qui étoit alors dans Syracuſe. C'étoit le fameux Archimede, perſonnage ſçavant dans la connoiſſance des cieux & des aſtres : mais admirable ſurtout par l'invention des machines de guerre, avec leſ-*

quelles il détruiſoit facilement tout ce que les ennemis ne pouvoient faire qu'avec beaucoup de peines & de grands travaux. Ce venerable vieillard combatant mathematiquement, auroit lui ſeul forcé les Romains à lever honteuſement le ſiege, ſi le traître Mericus, Prefet d'Acradine, n'eût pas livré une porte à Marcellus, qui avoit ordonné à ſon armée de ſauver Archimede, comme le fruit de la plus glorieuſe conquête des Romains.

Bien des gens veulent

qu'Archimede ait employé les Miroirs ardens pour la défense de Syracuse; ce qui merite cette petite dissertation.

Diodore Sicilien dit qu'Archimede brûla les navires à la distance de trois stades, qui valent sept cent trente-cinq pas : mais cet auteur ne fait aucune mention du Miroir, bien que dans le chapitre du premier livre des Antiquitez il ait remarqué que les Egyptiens se servoient de la viz d'Archimede pour élever les eaux.

Polibe, qui dans ſon huitiéme livre fait le détail des artifices par leſquels Archimede ſon contemporain défendoit Syracuſe, ne parle point des Miroirs.

Les Hiſtoriens plus jeunes que Diodore Sicilien, n'en parlent non plus que lui, bien que Tite-Live dans ſa troiſiéme Decade, & Plutarque dans la vie de Marcellus, ayent écrit avec ſoin l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa au ſiege de Syracuſe.

Galien dans les premieres pages de ſon troiſiéme

livre. des Temperamens, parle en ces termes : *On dit qu'Archimede embraſa les navires des ennemis par le moyen de ſes Miroirs brûlans.*

Dion Hiſtorien celebre, & Tzezez Hiſtorien Grec, en diſent autant.

Zonaras, au troiſiéme tome de ſes Hiſtoires dans Anaſtaſe Dicoro, parle comme Galien. *On dit que Proclus, à l'imitation d'Archimede, fabriqua dans Byſance*, à preſent Conſtantinople, *des Miroirs brû-*

lans, lesquels étant exposez aux rayons du Soleil, lancerent des flâmes qui consumerent l'armée navale de Vitalian.

Cardan ayant supposé ce que Galien n'avance que par *on dit*, enseigna en l'année 1559. dans le quatriéme livre de la Subtilité, sa maniere de construire des Miroirs concaves pour brûler à mille pas loin. Ce fut avec juste raison que le Docte Napolitain Jean-Baptiste Porta, au ch. 15. du dix-septiéme livre de la Magie na-

turelle, s'écria: *Bon Dieu! combien Cardan dit de ſotiſes en peu de mots!* Il ajoûte, *qu'il eſt impoſſible de faire des Miroirs concaves qui brûlent à trente pas loin.*

Parlons maintenant des effets des Miroirs concaves. Le premier eſt d'éclairer & de découvrir pendant les nuits les plus ſombres les lieux & les objets trés-éloignez, en mettant la flâme d'un flambeau au foyer d'un Miroir; car puiſque les rayons de chaque point du diſque du Soleil,

qui tombent phyſiquement paralleles ſur la ſurface du Miroir concave, ſont reflechis convergens, & ſe ramaſſent en un foyer; auſſi les rayons de la flâme du flambeau miſe dans le verger tombant divergens ſur la ſurface du Miroir, en ſeront reflechis paralleles en une colonne de lumiere éclarante, dont une baſe eſt en la ſuperficie du Miroir, & l'autre ſur les objets éclairez. On les pourra enſuite reconnoître trés-diſtinctement par une lunette

à quatre vers, dont nous avons donné la construction en l'année 1665. & en avoir la veritable vision parfaite ou vûë distincte, avec un binocle de la bonne & facile construction que Daniel Chorez inventa & executa heureusement, & qu'il presenta au Roy en l'année 1625.

Le second effet est de porter, pendant la nuit la plus noire, telles figures ou écritures qu'on voudra sur une muraille éloignée de plus de trois cent pas, aprés les

les avoir écrites en ordre renverſé ſur la ſurface du Miroir, & allumant un flambeau au point du foyer.

Le troiſiéme effet eſt plus ſurprenant ; car ſi avec de l'encre ordinaire, qu'on appelle encre double & bien gommée, vous tracez quelque image ſur la ſurface du Miroir, vous en jetterez la repreſentation à plus de trois cent pas loin, & la faiſant entrer dans une chambre obſcure, la figure paroîtra d'une grandeur giganteſque ſur la muraille,

& comme revêtuë de gloire, étant parée de mille couleurs que produit la differente refraction & modification de la lumiere.

Le quatriéme effet eſt plus ordinaire, quoique trés-ſurprenant. Un objet mis entre la ſurface & le centre du Miroir, paroît hors du Miroir comme un fantôme ſuſpendu en l'air, à ceux qui en ſont éloignez de quinze ou vingt pieds. Ainſi une courte épée ſemble ſortir plus grande du Miroir pour venir percer

le regardant, qui peut être en telle distance qu'il croira que la pointe lui donne dans l'œil. Si le Miroir de M. V** étoit attaché au plancher d'une salle, en sorte que sa surface regardât à plomb le pavé, & qu'un homme fût directement au-dessous du Miroir, on le verroit en l'air & comme pendu par les pieds. Que si on met quelque petite statuë renversée au-devant du Miroir, l'image en paroîtra redressée en l'air.

Enfin je ramaſſe en un article tous les autres effets ſurprenans des Miroirs concaves.

L'objet mis entre la ſurface du Miroir concave & ſon centre, & l'œil étant ſitué au-deçà du centre, il en verra toûjours l'image droite plus petite & plus enfoncée dans le Miroir, que l'objet n'en eſt éloigné par devant, & cela plus ou moins, ſuivant les differentes poſitions ou places de l'œil; ce qui n'arrive pas aux Miroirs plans, qui repre-

ſentent toûjours les objets auſſi grands & autant enfoncez dans le Miroir, qu'ils ſont éloignez de ſa ſurface.

Si vous mettez la tête entre le centre du Miroir & ſa ſurface, vous verrez vôtre viſage plus grand, & dans la ſituation ordinaire. Eloignez-vous peu à peu du devant de la ſurface du Miroir concave, l'image de vôtre face s'agrandit juſqu'à devenir d'une taille giganteſque, & cela eſt trés-commode pour

reconnoître & remedier aux défauts du visage ; comme tanes, rougeurs, poils, &c. En vous éloignant peu à peu, l'image de vôtre visage paroîtra toûjours droite, & s'agrandira en s'avançant sur la surface du Miroir, jusques à ce que l'œil étant arrivé au centre du Miroir, il ne voit que son image, qui est aussi grande que tout le Miroir. Enfin vôtre œil s'étant un peu plus éloigné du Miroir, il verra vôtre visage encore

fort grand, mais renverſé & hors du Miroir ; & à meſure que vous vous en éloignerez davantage, la grandeur de l'image diminuëra juſqu'à devenir égale à vôtre viſage, & enfin elle paroîtra d'autant plus petite, que vous vous éloignerez davantage du Miroir.

Le Miroir étant couché horizontalement, ſa concavité en haut, un objet ou ſtatuë ſuſpenduë à plomb ſur ſa concavité, entre ſa ſurface & ſon centre, vous

paroîtra droite ou renverſée, ſuivant que vous ſerez plus ou moins éloigné du Miroir.

LET-

LETTRE DE GENES.

Evenement singulier d'une mort arrivée au mois de Juin 1712.

UN riche Marchand, hóme capricieux, ayant toûjours été heureux dans son commerce, avoit en tête que le premier voyage qu'il feroit lui porteroit malheur; cependant il risquoit de perdre une somme considerable s'il ne retournoit aux Indes : mais il avoit

assez de bien pour supporter cette perte, & dans un moment où son avarice l'emportoit sur la peur qu'il s'étoit mise dans l'esprit, il se determina à partir quelques jours aprés.

A la veille de son départ la peur le reprit, & il se mit en tête d'achever de se rendre amoureux d'une trés-belle personne, qu'il avoit vuë, afin que son amour

ſe joignant à ſa peur, l'avarice devînt la moins forte. En effet cet amour lui reüſſit, & devint ſi violent, qu'ayant reſolu de ne plus s'expoſer ſur mer, il ſe maria, pour fortifier ſa reſolution. Les complaiſances que ſa femme eut pour lui la rendoient digne de ſon attachement & n'ayant nul ſujet de s'enplaindre, un de ſes caprices le prit, & il s'imagina qu'il man-

quoit à ſon bonheur une femme dont l'amour fuſt à l'épreuve d'une abſence de ſix mois. Il crût auſſi par cette abſence ſe preparer un renouvellement de paſſion, dont il croyoit avoir beſoin, à cauſe d'un refroidiſſement qu'il commençoit à ſentir. Sur ces entrefaites il reçut une lettre de ſon correſpondant, qui lui propoſoit un bon coup à faire, pourvu qu'-

il fiſt aux Indes un voya-
ge de ſept à huit mois.
L'occaſion d'un vaiſſeau
& d'un ami qui partoit,
le determinerent.

Jamais départ d'un ma-
ri ne fut plus ſenſible à
une femme : elle vouloit
abſolument ſuivre ſon
mari dans ce voyage, &
en fit de ſi tendres inſtan-
ces, que ſon mari qui
changeoit ſouvent de
fantaiſies, crut que l'é-
preuve d'un tel voyage é-

toit auſſi feure pour l'amour d'une femme que celle de l'abſence. Il pria ſon ami de retarder quelques jours le départ du navire dont il étoit maître : mais l'ami n'employa ce peu de jours qu'à s'oppoſer au départ de la femme, & repreſenta au mari qu'il ne devoit pas l'expoſer aux fatigues & aux perils de la mer, pour le ſeul plaiſir de contenter ſon ca-

price. Enfin le mari se rendit, la femme obeït, resta, & le navire partit.

L'ami ressentit en partant une joye & une douleur qui avoient des causes differentes; il étoit devenu passionnément amoureux de cette femme, dont la beauté l'avoit frapé d'abord. Les tendres adieux qu'elle fit à son mari acheverent de le charmer. Il falut donc quitter ce qu'il aimoit,

voila ſa douleur : mais il étoit honnête homme & bon ami, & il fut ravi d'avoir empêché la femme de s'embarquer, & de s'en ſeparer pour tâcher de l'oublier. Mais comment eût-il pû l'oublier ? ſon mari ne lui parloit d'autre choſe. Imaginez-vous quel embarras étoit le ſien ; ſon ami n'avoit pas d'autre plaiſir que cet entretien, qui faiſoit ſon ſuplice par la contrainte

où il ſe trouvoit. Elle fut pouſſée au point, que l'ami ne voulant pas abſolument que le mari lui parlât de ſa femme, le mari ſoupçonna la choſe. Il n'étoit naturellement que capricieux, & peu jaloux ; & l'ami ſe trouvant contraint de lui tout avoüer, lui dit en même temps qu'il ne devoit pas craindre qu'il revît jamais ſa femme, puis qu'il avoit voulu de ſi

bonne foi s'en ſeparer. En effet dés que le mari eut fait ſes affaires, l'ami le preſſa de retourner ſeul à Genes, & monta un autre vaiſſeau qui venoit en France, où il avoit envie de ſe venir établir, même avant ſon avanture. Ainſi les deux amis ſe dirent adieu pour toute la vie.

Le Marchand mari fut plus long-temps ſur mer qu'il ne croyoit, & battu d'une tempête,

fut contraint de relâcher à la rade de... Il fut contraint d'y sejourner quelques semaines. Cependant il prit patience, n'ayant plus qu'un petit trajet à faire pour revoir sa chere femme : mais un de ses caprices le prit, & ce fut le plus extravagant qu'il eût eu de sa vie ; car craignant de retrouver sa femme trop insensible au plaisir de le revoir, il

voulut lui donner une alarme : & voyant partir de la rade où il étoit un vaiſſeau qu'il croyoit ſuivre de prés, il chargea quelqu'un de ce vaiſſeau d'un paquet de lettres, ſans dire qui il étoit. Dans ce paquet étoit une lettre, qu'il fit écrire par le Capitaine du vaiſſeau où il étoit, & cette lettre adreſſée à ſa femme lui racontoit la mort de ſon mari avec les plus ten-

dres & les plus tocuhantes circonſtances qu'il put imaginer ; & pour donner plus de certitude à cette fauſſe nouvelle, il écrivit de ſa main propre un billet, dont les caracteres tremblans & mal formez paroiſſoient d'un homme mourant, & par ce billet de cinq ou ſix lignes il témoignoit à ſa femme qu'étant prés de quiter la vie, il employoit ſes derniers momens à

lui dire un éternel adieu.

Ce dernier caprice paroîtra peu vrai-ſemblable : mais ce n'eſt point ici une avanture où il s'agiſſe de vrai-ſemblance, puiſque c'eſt une ſimple relation où l'on n'a ajoûté aucune circonſtance romaneſque.

Ce mari imprudent s'embarqua peu de jours aprés, & eut trés-mauvais temps, & des événemens de mer contrai-

res à l'impatience qu'il avoit de voir la réussite de son billet ; car il n'arriva à Genes que 6. ou 7. semaines aprés.

Ceux qui porterent la lettre firent au contraire une navigation trés-heureuse & trés-prompte. La lettre fut renduë à la femme, qui fut à la mort pendant huit jours. Il y avoit déja longtems que l'ami amoureux étoit arrivé à Marseille, toûjours tourmenté de son amour; quand se promenant sur le port, il vit aborder un vaisseau Genois. Il s'informa de ceux qui étoient dedans si le Mar-

chand ſon ami étoit de re-
tour à Genes. Un de ceux à
qui il s'adreſſa lui dit qu'il
connoiſſoit ſa veuve, & qu'il
l'avoit laiſſée dans une affli-
ction qui faiſoit craindre
pour ſa vie.

Il ſeroit difficile d'expri-
mer les mouvemens divers
dont cet amant & ami fut
agité. Il fut 24. heures dans
une agitation terrible, &
le lendemain ſe jetta dans
un vaiſſeau qui repartoit
pour Genes, & ſe rendit au-
prés de la veuve, dont il re-
nouvella la douleur par ſon
arri-

arrivée. Enfin aprés avoir pleuré quelques jours ensemble, il lui proposa de rétablir ses affaires en l'épousant. N'ayant point encore d'enfans de son mari, & ayãt peu de bien par elle-même, elle eût eu grand besoin de se remarier si elle eût été veritablement veuve ; cependant l'interêt ne la toucha point: mais ce Negociant-ci étoit jeune, assez aimable. En un mot il ne fut plus question pour elle que du temps & des bienseances ; elle ne pouvoit se resoudre à se re-

marier aprés un mois de veuvage ou environ. Cependant le Negociant étoit obligé de s'en retourner promtement à Marseille. Elle prit le parti de l'épouser secretement, de quitter Genes, & d'aller s'établir en France avec ce nouveau mari. Elle n'avoit chez elle qu'une servante, & une parente de son mari, qui étoit trés-vieille & trés-folle. Elle lui laissa tout ce qu'elle avoit, & avec sa servante seule elle partit, disant à cette vieille qu'elle alloit se jetter dans un Convent; & elle alla se marier,

& s'embarquer enſuite avec ſon mari pour Marſeille.

Quelques jours aprés le premier mari arriva à Genes, & rencontra, avant que d'entrer chez lui, quelques amis & voiſins, qui ayant vû réellement ſa femme deſeſperée & malade à la mort, exagererent encore ſon deſeſpoir, pour faire ſa cour à ſon mari, qui courut fort alarmé juſqu'à ſon logis, où la vieille parente, aprés être revenuë de la peur que le revenant lui cauſa, lui raconta d'abord le deſeſpoir de ſa femme, & lui dit enſuite

qu'étant ſortie de chez elle, pour s'aller jetter dans un Convent, il étoit revenu un bruit le lendemain que quelques gens l'avoient vû aller du côté de la mer, & même que quelques autres l'avoient vû s'y precipiter. La vieille folle lui confirma ce dernier bruit, qui n'avoit nul fondement que quelques préjugez de bonnes femmes. Le mari fut déja fort malade de ce premier coup: mais il ne fut au deſeſpoir que contre lui-même; & aprés être un peu revenu à lui, & avoir ſuivi de plus prés

les bruits differens qui cou-
roient, il apprit ſeulement
qu'on l'avoit vû monter a-
vec un homme pour Mar-
ſeille. La douleur, la rage lui
donnerent une attaque plus
vive que la premiere, & il fut
deux jours dans une ſitua-
tion cruelle, ſans ſavoir quel
parti prendre. Enfin ayant
pris celui d'aller à Marſeille
pour approfondir la choſe, il
y arriva dans un état pitoya-
ble, & reſſemblant plûtôt à
un ſpectre qu'à un homme.
Il demanda, en arrivant, des
nouvelles de ſon ami, eſpe-
rant ſe conſoler au moins

avec lui de ſon malheur, & qu'il lui aideroit à faire des perquiſitions de celui qui avoit enlevé ſa femme à Genes. Il n'eut pas de peine à trouver où logeoit ſon ami, & le hazard voulut que ceux qui lui enſeignerent ſon logis ne lui parlerent point qu'il eût une femme avec lui, juſqu'à ce qu'il fut parvenu à la porte de ſa chambre, que lui ouvrit un valet nouveau des nouveaux mariez, qui le pria d'atendre un moment, parce que la femme de Monſieur étoit avec lui. Le pauvre homme n'eut

d'abord aucun ſoupçon de la verité: mais crut que ſon ami s'étoit marié par raiſon, ou pour oublier la femme; & ſe croyant aſſez intime ami pour entrer ſans ceremonie, & troublé d'ailleurs par ſon malheur, il pouſſa la porte fortement, & entra malgré le valet dans une ſeconde chambre, où le mari & la femme étoient tête à tête. On ne peut pas exprimer l'effet de cette apparition. La femme prit ſon mari pour un deterré, outre qu'il en avoit aſſez l'air; la vûë de ſa femme le rendit immobi-

le comme un ſpectre. La femme tomba à la renverſe, & le revenant tomba un moment aprés, & ne releva de cette chûte que pour languir quelques jours. Il pardonna en mourant à ſon ami & à ſa femme, à qui il laiſſa même une partie de ſon bien. Ils furent ſi penetrés de douleur l'un & l'autre, qu'ils ſont encore à preſent en traite chacun dans un Convent. On ne ſçait point combien durera cette ſeparation volontaire: mais ils n'ont pas eu un moment de ſanté depuis cette triſte cataſtrofe.

A MADEMOISELLE C.....

Stances irregulieres.

QUel eſt mon triſte ſort,
Ciel ! quel aſtre malin
De mes plus doux plaiſirs
empriſonne la ſource ?
Quoy, je ne puis plus voir
l'aimable C....
Ch.... dans mes maux mon
unique reſſource :
Ah quelle perte, & dans
quel temps,
Lorſque j'ay plus beſoin
d'exemples éclatans.

Et de ſageſſe, & de conſ-
tance :
Ah, faut-il que le ſort m'en-
vie un ſi grand bien !
Mais puiſque je ne puis
joüir de ſa preſence,
Joüiſſons de ſon entretien.

Muſe autrefois ſi favo-
rable,
Fais couler tes feux dans
mes ſens :
Preſtes-moy cet art admi-
rable
Qui ſçait rapprocher les
abſens,
C'en eſt fait je ſuis exaucée ;

Oüy desja Ch . . . presente
a ma pensée,
Perce de mes ennuis le
voile le plus noir,
Et desja de sa voix qui
frappe mon oreille,
L'agréable son me reveille,
Je luy parle, je crois la voir.

C'est donc vous, gene-
reuse amie,
Qui venez pour me secou-
rir,
Qu'à vostre seul aspect mon
ame est affermie
Dans les maux qu'elle doit
souffrir;

Aimable illuſion je vous
voit, je vous touche
Sur vos mains j'attache ma
bouche,
Vous m'embraſſez vous-
meſme, ô doux, & tendre
ſoin,
Que ſur mon cœur il a d'em-
pire!
S'il ne me guerit pas, je
ſens bien qu'il m'inſpire
La conſtance dont j'ay be-
ſoin.

Lorſque je vous vois ſans
murmure,
Souffrir l'injuſtice du ſort

Surmonter par un noble
effort,
Les foibleſſes de la nature.
Que ne peut ſur mon mal
un exemple ſi beau!
Je crois ſentir en moy re-
naiſtre un cœur nouveau.
Je ceſſe d'accuſer ma triſte
deſtinée,
C'eſt vous qui m'en faites
la loy
Avec plus de vertu que moy
Eſtes-vous moins infortu-
née.

A ces juſtes refléxions
Ma foible raiſon ſe ranime,

Et surmontant mes pas-
sions,
D'un soupir qui m'échap-
pe elle me fait un crime;
Regarde, me dit-elle, ad-
mire Ch...
N'a-t-elle à regretter com-
me toy qu'une main.
Sur le chemin qu'elle te
trace,
Et ton mal deust-il redou-
bler,
Console-toy de ta dis-
grace
Par l'honneur de luy res-
sembler.

Que dis-je, que je vous
reſſemble,
Helas! que j'en ſuis encor
loin:
De toutes les vertus qu'en
vous le Ciel raſſemble,
C'eſt peu que d'eſtre le teſ-
moin
Quand il faut que l'on vous
imite;
Mais qu'eſt-ce que je ſens,
éperduë, interdite,
Le jour qu'à peine j'en-
trevoy,
Se dérobe à mes ſens par
un ſombre nuage,
Et pour comble de maux

voſtre charmante image,
A mes yeux enchantez, diſparoiſt malgré moy.

LIVRE NOUVEAU.

IL paroiſt depuis peu un Livre nouveau qui a pour titre *La Nouvelle Aſtrée*. On croit ne vous pouvoir donner une idée plus juſte de ce Livre, ny des motifs de l'autheur que par l'Avertiſſement de l'autheur meſme.

AVERTISSEMENT

du Livre qui a pour titre La nouvelle Astrée.

Une Dame que la naissance & les biens de la fortune rendent moins recommandable que les qualitez personnelles, m'a donné sans y penser, la premiere idée de ce petit ouvrage. Elle avoit oüy dire qu'une jeune personne, qui veut avoir de l'esprit, doit lire & relire le Roman d'Astrée ; & cependant, malgré sa prévention elle n'avoit

jamais pû aller juſqu'à la fin du premier volume. Les Epiſodes continuels, l'affectation d'une vaine ſcience dont elle ne s'imaginoit pas avoir grand beſoin, l'eſtalage de la doctrine profonde des anciens Druides, les Poëſies frequentes & froides, tout cela l'avoit aſſez rebutée pour ne pas continuer une lecture qu'elle trouvoit ennuyeuſe; mais en meſme temps la deffiance de ſoy-meſme qui accompagne d'ordinaire les bons eſprits, luy faiſoit croi-

re que l'approbation du public devoit prévaloir à son sentiment particulier, & que l'ouvrage ne laissoit pas d'être fort bon quoyqu'il ne l'eust pas divertie. Elle me fit l'honneur de m'en parler en ce sens-là, & je ne fus pas de l'avis de sa modestie, persuadée que tout ce qui lui avoit déplû dans Astrée, devoit luy déplaire. Je luy propose d'en oster tous les deffauts qu'elle avoit sentis par un bon goust naturel, d'en faire un petit Ouvrage de galante-

rie champeſtre, d'en adou-
cir certains endroits un peu
libres, que la pudeur ſcru-
puleuſe de noſtre ſiecle ne
ſçauroit ſouffrir dans les Li-
vres, de le purger de Theo-
logie, de Politique, de Me-
decine, de Poëſie ; d'en
éloigner tous les perſon-
nages inutiles, de n'y ja-
mais perdre de veuë Aſtrée
& Celadon, & d'éviter par
là l'écuëil de tous les longs
Romans, où le Heros &
l'Heroïne ne paſſent ſur la
ſcene que rarement ; ce qui
empeſche qu'on ne s'affec-

tionne à la ſuite de leurs avantures ; leurs amis, & leurs amies, qu'on n'aime pas tant qu'eux ; tenant ordinairement les trois quarts du Livre. Il a fallu de plus changer de ſtile, quoyqu'il euſt beaucoup de force dans l'original. Cent ans dans une langue vivante, mettent tout hors de mode. J'ay pourtant conſervé certains traits qu'on remarquera aſſez aux mots antiques, & encore mieux à la beauté des ſentimens. Un homme de la condition de Monſieur

d'Urfé, ne pouvoit en avoir que de fort nobles & de fort eſlevez.

Voila, mon cher Lecteur, ce qui a fait naiſtre la petite hiſtoire d'Aſtrée & de Celadon. L'accuëil favorable que vous avez fait à quelques bagatelles qui me ſont échappez, m'a enhardie à vous faire ce petit preſent ; il ne tiendra qu'à vous de vous en attirer bientoſt un autre.

LA TESTE D'ASNE.

CONTE.

UU payſan meſchant &
fin matois,
Comme un payſan, c'eſt
tout dire,
Sçachant le colibet, & di-
ſant quelquefois
Le mot pour rire,
Entendit parler de Paris,
Luy qui n'avoit jamais for-
ti de ſon village.
Il y voulut venir, Dieu ſçait
s'il fut ſurpris,
Au moindre objet qui fut

sur son passage.
Il admira sur tout tant de
divers Marchands,
Tant de diverses marchan-
dises;
L'autre des nœuds & des
rubans,
L'autre des rabats, des che-
mises;
Enfin il en vit un ensuite de
ceux-là
Qui n'avoit rien de tout
cela.
Un comptoir seul estoit
dans sa boutique,
Et luy sur sa porte planté,
Des Marchands ses voisins
regardoit

regardoit la pratique.
Le paisan touché de curio-
sité :
De ce qu'il n'avoit rien ,
voulut sçavoir la cause ;
D'où vient , ce luy dit-il ,
qu'icy je les vois tous
Qui vendent chacun quel-
que chose ,
Et vous qui n'avez rien ,
Mr , Que vendez-vous ?
Le Marchand par cette de-
mande
Jugeant que du Manant la
sotise estoit grande ,
Luy respondit en riant à
demi ,

Des teſtes d'aſne, mon ami.
Ah, ah, dit le Manant, vous
ferez donc fortune,
Si vous ne donnez pas vos
teſtes à credit;
Car vous en avez grand
debit,
Il ne vous en reſte plus
qu'une.

ENTRÉE
de Monsieur le Chevalier de la Vieuville Ambassadeur de Malthe.

MOnsieur de la Vieuville, Bailly, Grand-Croix, Ambassadeur Extraordinaire de l'Ordre de Malthe près Sa Majesté, fit son entrée publique en cette Ville le quatre de ce mois.

Plusieurs personnes curieuses du cérémonial qui s'observe dans ces occa-

sions, seront bien aises de voir ce que j'en rapporte icy, qui fera d'autant plus de plaisir que tout Paris a trouvé cette Entrée toute des plus belles.

Monsieur l'Ambassadeus de Malthe se rendit le Dimanche matin quatriéme Decembre au Convent de Piquepus pour y recevoir les compliments des Princes & Princesses du Sang, & ceux des Ministres Etrangers. Il estoit accompagné de ses deux camarades d'Ambassade, de Monsieur

le Commandeur Perrot, Lieutenant du Grand-Prieur, & Receveur dudit Ordre, de Messieurs les Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers Profez & Novices, qui pour faire honneur à leur Religion & à Monsieur l'Ambassadeur estoient venus le trouver audit Convent de Pique-pus, où Monsieur le Mareschal de Besons vint de la part du Roy l'y prendre dans le carrosse de Sa Majesté avec Monsieur le Chevalier de Saintot Introduc-

teur des Ambaſſadeurs.

Le Mareſchal de France fit à l'Ambaſſadeur l'honneur du carroſſe du Roy : la marche ſe fit ainſi.

La Mareſchauſſée à cheval.

Le carroſſe de l'Introducteur..

Celuy du Mareſchal de France.

La Livrée de l'Ambaſſadeur, aprés ſon Eſcuyer & ſes pages à cheval.

Le carroſſe du Roy où eſtoient l'Ambaſſadeur, le Mareſchal de France, l'In-

troducteur, le Commandeur de Balincour & le Commandeur de Frenoy camarades d'Ambaſſade, & le Commandeur Perrot.

Le carroſſe de Monſeigneur le Duc de Berry.

De Madame la Ducheſſe de Berry.

Le carroſſe de Madame, Celuy de Monſieur le Duc d'Orleans.

Celuy de Madame la Ducheſſe d'Orleans.

Celuy de la Princeſſe de Condé.

De la Princeſſe de Bourbon.

De la Princeſſe Doüairiere de Conty.

De la Princeſſe de Conty.

Celuy du Prince de Conty.

Ceux de Monſieur le Duc du Maine.

De Madame la Ducheſſe du Maine.

De Madame la Ducheſſe de Vandoſme.

De Monſieur le Comte de Thouloufe.

Celuy du Marquis de Torcy Miniſtre & Secretaire d'Eſtat.

Enſuite venoient les quatre carroſſes de l'Ambaſſadeur.

deur, dont le bon gouſt & la magnificence dans une conjoncture comme celle-cy, ſe ſont entierement attirez l'admiration du public. Il eſt vray que le nombreux cortege des Grands-Croix, Commandeurs, & Chevaliers qui ſuivoient les carroſſes de l'Ambaſſadeur dans plus de quarante à ſix chevaux y donnoient un air de grandeur & de diſtinction, qui a fait de cette Entrée le plus magnifique ſpectacle qui ait eſté veu depuis long-

temps ; il y avoit meſme plus de cinquante ans qu'il n'y avoit eu à Paris d'Entrée d'Ambaſſadeur de Malthe.

Le ſix ſuivant ſon Excellence fut à Verſailles dans le carroſſe du Roy, accompagné du meſme Mareſchal de France, & conduit par l'Introducteur des Ambaſſadeurs, où les Gardes de la Porte, les Gardes de la Prévoſté eſtoient ſous les armes, les Cent Suiſſes en haye ſur le grand Eſcalier, dans leur habit de cérémo-

nie, leurs hallebardes à la main, les Gardes du Corps ſous les armes dans leur Salle, à la porte de laquelle le Mareſchal Duc d'Harcour Capitaine des Gardes du Corps du Roy en quartier, vint recevoir Monſieur l'Ambaſſadeur & le conduiſit auſſi à ſon Audience. Sa Majeſté le voyant arriver dans ſa chambre ſe tint debout & découvert : l'Ambaſſadeur y entrant fit une profonde reverence, & paſſa au milieu de ce nombreux cortege

qui l'avoit précedé dans sa marche ; il en fit encore deux autres à differentes distances, puis il entra seul dans l'alcove du lit du Roy où Sa Majesté estoit avec les Princes de sa Maison & ses principaux Officiers ; elle luy marqua de se couvrir lors qu'il commença sa Harangue qu'Elle écouta debout ; ensuite Elle y respondit, & ordonna une seconde fois à l'Ambassadeur qui s'estoit découvert, de se recouvrir. Pendant ce temps-là les termes dont

Sa Majeſté ſe ſervit pour le remercier, eſtoient ſi avantageux pour l'Ordre de Malthe, & ſi remplis de bonté pour l'Ambaſſadeur, qu'il en ſortit penetré de la plus vive reconnoiſſance ; il fut reconduit dans le meſme ordre par le Capitaine des Gardes du Corps juſques à la porte de la Salle des Gardes, & retrouva ſur ſon paſſage les meſmes honneurs qu'il avoit eus en allant. Monſieur l'Ambaſſadeur deſcendu dans la Salle des Ambaſſadeurs y

attendit l'heure que Monſieur l'Introducteur avoit priſe pour aller chez Monſeigneur le Dauphin où il fut receu à la porte de la Salle par l'Exempt des Gardes du Corps qui eſt auprés du Prince. Enſuite il alla chez Monſeigneur le Duc de Berry, chez Madame la Ducheſſe de Berry, chez Madame, chez Monſieur le Duc d'Orleans, chez Madame la Ducheſſe d'Orleans, où il receut tous les honneurs accouſtumez & deus à ſon caractere.

L'heure du disner arrivée son Excellence passa dans la Salle du traitement où il y eut deux tables de vingt-cinq couverts chacune magnifiquement servie, & en mesme temps qui furent remplies des Grands Croix, Commandeurs, & Chevaliers qui avoient esté du cortege de Monsieur l'Ambassadeur, qui alla aprés ce superbe disné chez Monsieur le Marquis de Torcy, & fut ensuite ramené en son Hostel dans le carrosse du Roy par Mon-

ſieur l'Introducteur des Ambaſſadeurs.

La nobleſſe avec laquelle il s'acquitta de ces differentes fonctions n'ont fait qu'augmenter l'eſtime que ſon Ordre & le public avoient pour luy.

On joint icy ſon Diſcours au Roy, qui a pleu infiniment à tous ceux qui l'ont entendu, & que vous ſerez auſſi bien aiſe de voir.

SIRE,

Le ſeul objet du Grand Maiſtre de l'Ordre de Malthe

estant de donner à Sa Majesté des marques continuelles de sa parfaite obeïssance & de son respect, m'a choisi pour avoir l'honneur de luy en renouveller les asseurances, & luy demander la continuation de sa Royale protection; je m'en acquitte, SIRE, avec confiance en la bonté qu'Elle a eu d'agréer mes services pour ce glorieux employ. Quel bonheur pour un Ordre aussi attaché aux interests de Vostre Majesté, & pour un sujet qui luy est aussi dévoüé de luy rendre ses tres-humbles hommages dans le

temps que la Victoire se soumet à la justice de ses Armes.

Puissent ces heureux succez, SIRE, suivis de plusieurs autres, nous laisser admirer pendant une longue suite d'années ce que peut un Prince que Dieu protege, & qu'il a formé pour estre dans les temps à venir le vray modelle des plus grands Rois.

CREATION
d'Officiers de Marine.

LE vingt-cinquiéme Novembre le Roy fit deux

cents quatre-vingt huit Officiers de Marine, ſçavoir:

Un Commiſſaire General d'artillerie.

Vingt-deux Capitaines de vaiſſeaux.

Deux Majors.

Trois Capitaines d'artillerie.

Vingt ſept Capitaines de Fregates.

Cinquante ſix Lieutenants de Vaiſſeaux.

Quatre Aydes Majors.

Cinq Lieutenants d'artillerie.

Dix-neuf Capitaines de brulots.

Cent vingt-ſix Enſeignes de vaiſſeaux.

Cinq Sous-Lieutenants d'artillerie.

Neuf Lieutenants de fregates.

Trois Capitaines de Autes.

Et ſix Aydes d'artillerie.

NOMINATION

de quatre-vingt cinq Chevaliers de l'Ordre militaire de ſaint Loüis.

LE meſme jour vingt-cinq Novembre Sa Majeſté a nommé quatre-vingt cinq Chevaliers de l'Ordre militaire de ſaint Loüis, ſçavoir :

Trois Capitaines des Ports.

Vingt-ſix Capitaines de vaiſſeaux.

Trois Capitaines d'artillerie.

Six Capitaines de Fregates.

Un Lieutenant de Port.

Vingt-neuf Lieutenants de vaiſſeaux.

Quatre Lieutenants d'artillerie.

Trois Capitaines de brulots.

Six Enſeignes de vaiſſeaux.

Quatre Lieutenants de Fregates.

DONS DU ROY.

LE Roy a donné cinq penſions:

Une de quinze cens livres, & deux de mille livres chacune sur la Marine. Une de mille livres, & une autre de huit cens livres sur l'Ordre de saint Louis.

Trois Capitaines ont esté mis à la haute paye.

DETAIL DE LA MORT du Duc d'Hamilton.

LE vingt-six Novembre le Duc d'Hamilton fut à la Cour de la Chancellerie, au sujet d'un procez qu'il avoit contre Mylord Mo-

hun, qui produisit un tes-
moin sur une des choses
qui estoient en question,
que le Duc recusa, parce
qu'il estoit de notorieté pu-
blique que cet homme a-
voit esté recusé plusieurs
fois, comme manquant de
memoire, & que par con-
sequent son tesmoignage
n'estoit point recevable.
Mylord Mohun dit là dessus
quelques paroles choquan-
tes au Duc, qui se contint
avec beaucoup de modera-
tion. Le vingt-sept le sieur
Macartney fut chez le Duc
d'Hamilton,

d'Hamilton, & l'attendit fort long-temps. Sitoſt qu'il arriva il luy fit un appel de la part de Mylord Mohun pour ſe battre le lendemain dans Hydepark à huit heures du matin. Le Duc d'Hamilton jugeant que c'eſtoit une affaire de parti, & concertée par les ſeditieux pour chercher un prétexte de le deshonorer, s'il refuſoit le défy, l'accepta, & ſe rendit à l'heure marquée à Hydepark. Le Duc prit pour ſecond le Colonel John Hamilton, Mylord Mohun ſe

trouva au lieu marqué ; il avoit avec luy Macartney qui luy servit de second.

Le Duc poussa son ennemi avec tant de vigueur, qu'aprés luy avoir porté quelques coups, il le tua du dernier, & tomba en mesme temps sur luy n'ayant receu que deux legeres blesseures ; une au bras & l'autre à la jambe. Le Colonel John Hamilton mena si vigoureusement Macartney, qu'il le desarma & le força de lui demander la vie. Le Colonel voyant

le Duc tombé, courut à luy pour l'aider à ſe relever, il mit les deux épées à terre; dans ce moment Macartney ſe ſaiſit d'une, & porta en traiſtre un coup mortel au Duc d'Hamilton à la mamelle droite, duquel il mourut ſitoſt qu'il fut arrivé à ſon carroſſe. C'eſt ce que le Colonel Hamilton a declaré aprés avoir obtenu un ſauf conduit pour ſe faire porter devant le Conſeil; ainſi les circonſtances de cette action la rendent encore plus odieuſe.

Mylord Mohun ne laiſſe qu'une fille ; le Duc d'Hamilton laiſſe trois fils & trois filles. On fait de grands préparatifs pour tranſporter ſon corps en Ecoſſe, & l'enterrer dans le tombeau de ſes Anceſtres. La Maiſon d'Hamilton eſt une des plus illuſtres & des plus anciennes d'Ecoſſe, dont l'aiſné porte le titre de Duc. La branche aiſnée a fini dans le dix-ſeptiéme ſiecle en la perſonne du dernier Duc d'Hamilton, qui perdit la

vie dans les troubles d'Angleterre, & qui ne laissa qu'une fille, mariée depuis au Comte de Duglas, lequel a pris le nom & les armes d'Hamilton. Un seigneur de ce nom souffrit la mort en Ecosse pendant les guerres de la Religion l'an 1544. Madame la Comtesse de Gramont d'aujourd'huy Elisabeth Hamilton, Dame du Palais de la feuë Reine Marie Therese d'Autriche, Epouse du Roy LOUIS LE GRAND, est sortie de cette illustre Mai-

ſon. Il y a auſſi une Famille du meſme Nom eſtablie en Irlande.

Le Comte de Montalet qui vient d'eſtre fait Enſeigne de Vaiſſeaux, eſt fils de Monſieur le Marquis de Villebreuil ancien Officier, que le Roy a attaché à Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Comte de Thouloufe. Il eſt de l'ancienne Maiſon du Marquis de Montalet, Baron d'Alais en Languedoc, qui eſt une des plus illuſtres de cette Province.

Monſieur Amelot Maiſtre des Requeſtes, Intendant du Commerce, a obtenu du Roy la permiſſion de garder la Charge d'Intendant du Commerce en ſe defaiſant de celle de Maiſtre des Requeſtes en faveur de Monſieur de Chaillou ſon fils qui n'eſt âgé que de vingt-trois ans & demy, & qui exerce avec diſtinction depuis quatre années la Charge d'Avocat General aux Requeſtes de l'Hoſtel. On vous a ſi ſouvent parlé de la Fa-

mille de Monsieur Amelot, qu'il est inutile d'en rien repeter.

La nouvelle édition des Essais & Recherches de Mathematique & de Physique de M. Parent, augmentée d'un troisiéme volume, & d'un tiers au moins en chacun des deux premiers, va paroistre au commencement de Janvier prochain, elle se vendra chez M. de Nully, ruë saint Jacques, & chez M Jombert Quay des Augustins.

DEVISES pour les Jettons de l'année 1713.

Faites par l'Académie Royale des Inſcriptions.

Threſor Royal.

Un Fleuve ſur les bords duquel il y a d'un coſté un Laurier, & de l'autre coſté un Olivier avec ces mots

Utramque fovet.

Les Parties Casuelles.

Des Navires dans un Port.

Hîc secura quies.

L'Extraordinaire des Guerres.

Le Centaure Nessus blessé par Hercule.

Longum haud lætabitur hostis.

L'Ordinaire des Guerres, ou la Maison du Roy.

Des Elephants armez en guerre.

Dant stragem quocumque vincunt.

La Marine.

Des Tritons sur une Nuë avec des Nids d'Alcions.

Recreat spes læta sereni.

Les Galeres.

Le Dieu Glaucus accompagné des Nereides.

Novum exoritur pelago numen.

EPITAPHE

d'un Levron qu'on avoit empeſché de croiſtre en luy faiſant boire de l'eau de vie.

Paſſant Reflechiſſeur qui vois ce monument,
Dis-moy? puiſque l'amour fut eternellement,
Pourquoy faut-il que la nature
N'ait point fait d'éternel amant?
Vn petit Chien dont j'é-

cris l'aventure,
Jadis d'amour fut un bra-
sier ardent :
Maintenant, chose estran-
ge, il est froid comme
glace,
Car il est mort : grand
bien luy fasse ;
Puisse-t'il estre constellé,
C'est-à-dire bien installé
Au dessus du Signe d'Her-
cule,
Dans le Ciel de la Cani-
cule :
Helas ! combien de pleurs

Amarillis versa.

Le jour fatal qu'il trépassa
Elle auroit moins pleuré
maint Amant Roma-
nesque,
Qui de bruslant devient
glacé
Avant que d'estre trépassé.
Feu Levron, quoy qu'issu
de race gigantesque,
Fit vœu de vivre nain, sa
raison la voicy:
Levriers allongez sont
propres pour la chasse;
Mais pres des Dames non,

Levrons en raccourcy,
Nichez au coin du feu
tiennent bien moins de
place;
Cecy consideré, Levron
voulut rester
Dans sa petite taille, en
pria Jupiter,
Jupiter l'exauca, biscuit
& confiture
Au lieu de se tourner en
vaine nourriture,
Se convertissoient en a-
mour.
Le Levron temeraire en-

fin pour faire court,
Sous le jupon de ſa maiſtreſſe,
Pour avoir plus chaud ſe gliſſa,
Sans ſcrupule elle l'y laiſſa.
Il eſtoit ſi petit : heureuſe petiteſſe !
S'écria le Levron tranſporté d'allegreſſe,
Si j'eſtois Levrier grand comme mes ayeux,
Pourrois-je impunément promener ma tendreſſe

Sous ce dosme délicieux ?
Que je m'y trouve bien.
Dieux ! quelle architec-
ture.
Pour la mieux contempler
Levron leve les yeux,
De ce palais jupon la
voute estoit obscure,
Cependant il la prit pour
la voute des Cieux :
Mais la trouvant vou-
tée
Trop haut pour sa portée,
Alors il fut faschè d'estre
né si petit.

Je l'ay voulu, dit-il, je
n'ose plus m'en plaindre;
Ainsi voyant les Cieux,
& n'y pouvant atteindre,
Petit Levron mourut d'a-
mour & de depit.
Si quelque passant s'inte-
resse
Au sort d'un amant rac-
courcy,
Passant reflechisseur, con-
clus de tout cecy,
Que grandeur en amour
vaut mieux que pe-
titesse.

ENIGME.

DEvant moy tous les jours un riche orgueïl
eſtalle
Ce qui remplit ſi bien la vanité des cœurs,
Ce ſuperbe appareil regale
Les yeux amoureux des grandeurs;
Mais inſenſible aux vains honneurs
Je me fais diſtinguer par des marques royalles,
Et j'ay meſme beaucoup

de ſœurs,
Qui ſont à mon exemple
integres & loyales.
Mon corps bien qu'un peu
delicat,
A plus de cinquante par-
ties
Admirablement aſſorties,
Dont je puis d'une ſeule
appaiſer un debat.
J'ay dans tous les pays
haute & baſſe Juſtice,
Et puis abolir par tout
la fraude & l'artifice.
Je juge ſans beaucoup

d'eclat,
Mais on m'eſtime à ſi bon
titre,
Et mon bon jugement eſt
tel
Qu'il n'eſt preſque point
de mortel
Qui ne me prenne pour
arbitre.
L'on voit avec plaiſir ma
taille belle & juſte;
Et l'on meſpriſeroit ma
ſœur
Si l'on ne luy trouvoit une
meſme hauteur

Mille fois le jour on m'a-
juſte,
Je mets meſme tousjours
quelque choſe de neuf,
Et ſuis en cet eſtat auſſi
poly qu'un œuf.
Je m'habille tantoſt de
ſoye,
Tantoſt d'or & d'argent,
& tantoſt de coton.
Si l'on veut deviner mon
nom
Que l'on conſidere & l'on
voye
Combien tous les jours on

envoye

Par le monde d'ajuſte-

mens,

Quand ils changeroient

de Provinces,

Et meſme qu'ils ſeroient

deſtinez pour les

Princes,

Ils porteroient par tout

mon nom aſſeurément.

AVANTURE

Tragi-comique, écrite par un Suisse de Soleure.

CEs jours-cy dans nostre Ville Capitale, est mort de chagrin un homme de quatre-vingt huit ans, voïcy l'avanture qui lui causa l'an passé un fond de melancolie, où il n'a pû resister, quoy qu'avec l'âge on doive avoir acquis la force de l'esprit, par

par habitude de surmonter les chagrins, & sur tout ceux de l'amour ; c'est pourtant un chagrin d'amour, qui joint à quatre-vingt huit années, a fait perdre patience, & vie, à un des plus braves Suisses de nos Cantons. Voicy l'origine de ce malheur.

Une Veuve Françoise, estimée de tous nous autres pour sa rare, bonne conduite & vertu, avoit

chez elle quantité de gens d'eſprit, de l'un & de l'autre ſexe, comme il en eſt beaucoup chez nous. quoi qu'en diſe les ſots; cette Veuve approchoit vers les trente ans, c'eſt jeuneſſe encore en nos pays, non comme en France; en effet cette Veuve brilloit tellement, que perſonne ne pouvoit s'empeſcher de l'aimer, & elle menageoit tous ces amours là

pour faire revivre la fortune, morte pour elle avec feu son mary ; entre tous ceux qui l'aimoient il n'en estoit que trois qui eussent pour but le mariage, & tous les autres qui avoient des veuës je ne sçay quelles, furent congediez, par cette vertueuse Veuve.

Voici donc les trois restants. Le premier c'estoit un jeune homme fait à peindre, & d'un esprit

aimable plein de raiſon, mais n'ayant point de bien, non plus que la Veuve; ils avoient reſolu tous deux de ne ſe plus voir, tous les jours ils ſe diſoient adieu pour jamais, & le lendemain c'eſtoit à recommencer, mais le ſecond amant qui eſtoit noſtre homme de quatre-vingt tant d'années voulut un jour que leur adieu ne recõmençaſt plus; & cela fut reſolu

fermement en ſa preſen-
ce, car il eſtoit reveſche
& brutal, ce vieil amant
reſta ſeul à la Veuve pen-
dant quelque temps, il
ne tenoit quaſi à rien qu'il
n'épouſaſt, il n'attendoit
pour faire la nopce que
quelqu'un de ſes bons
jours où la goute & la
gravelle lui donnoient du
relaſche, & il lui venoit
preſque tous les mois
quelqu'un de ces bons
jours où il ſouffroit

moins, c'eſt ce qu'il attendoit pour ſe donner la conſolation du mariage.

Un autre Vieillard, à peu prés du meſme âge, mais qui ne pouvoit plus marcher, & qui ſe faiſoit porter tous les jours dans l'Egliſe en chaiſe à goûteux, y avoit veu cette belle perſonne, & en devint encore plus amoureux que n'eſtoit l'autre, celuy-cy voyoit quelquefois le jeune homme, il

s'adreſſa à lui, le priant, comme il connoiſſoit cette Veuve, d'obtenir d'elle qu'il l'allât viſiter en chaiſe, & qu'elle permit que ſa chaiſe entraſt juſques dans ſa chambre, pour l'inconvenient de ce qu'il ſouffroit, & des cris qu'il faiſoit quand il l'en falloit tirer ; cette propoſition fut accompagnée d'un offre de vingt mille écus d'abord à la Veuve, pour ſouffrir l'incommodité de

cette visite, & condition offerte de luy livrer les vingt mille écus francs, si l'ayant veuë, il ne jugeoit par convenable de l'épouser, mais que si elle luy convenoit, il vouloit au lieu des vingt mille écus, lui donner tout son bien par un contrat de mariage.

Cette proposition rendit attentif ce jeune Amant, d'abord le desir de se vanger du vieux

brutal qui l'avoit chaſſé d'auprés de ſa Maiſtreſſe, luy fit eſcouter ce rivalcy, & de plus, il vit un avantage ſeur, pour celle qu'il aimoit, il alla d'abord luy faire la propoſition, à quoy elle reſpondit après avoir un peu révé : *mon Dieu que de Vieillards* ; à quoy repartit le jeune, *hé c'eſt tant mieux, je ſoubaite que celuy-cy vive long-temps avec vous, mais enfin de*

compte, vous ſerez riche: la Veuve ne répondit qu'en ſoupirant, elle regarda le jeune homme, & aprés un ſilence fort tendre elle dit ſeulement, *hé bien faites venir le Gouteux en chaiſe*.

Le jeune Amant fut trouver le Gouteux qu'il réjouit fort par la bonne nouvelle, la Veuve avoit dit à ſa ſervante unique, de faire monter une chaiſe qui viendroit la voir

cette aprés midy. Notez que l'autre vieux Amant n'eſtoit point venu depuis quelques jours, retenu au lit par goute & gravelle ; mais s'en ennuyant, il ſe fit empaqueter chaudement dans une chaiſe, & porter chez ſa maiſtreſſe qui le ſçavoit au lit, & voulant la ſurprendre agreablement par cette viſite inopinée, fit ouvrir la porte d'en bas, dont il avoit le

passe-par-tout, & sans estre veu de la servante qui estoit dans sa chambre en haut, il entra tout brandi jusqu'auprés du feu de la Veuve où elle revassoit aux vingt mille écus de l'autre gouteux.

Dans sa surprise la Veuve se leve en sursaut de son fauteuil, & fait des compliments à celui-cy tels qu'elle les croyoit faire à l'autre, jusqu'à ce que s'appercevant de sa

mépriſe, elle ſe troubla. Le bonhomme brutal auroit pris ce compliment pour reſverie, ayant veu en entrant la Veuve comme endormie prés de ſon feu. Mais le ſecond goutteux dans la ſeconde chaiſe ſuivoit de prés, ayant trouvé la porte ouverte, ſes porteurs en quatre enjambées l'eurent tranſporté dans la chambre. Enfin les deux chaiſes ſe trouverent placées aux

coſtez de la cheminée, &
la Veuve au milieu, les
porteurs évadez elle reſta
entre ces deux vieillards.
Lors auſſi embaraſſée que
le fut jadis Suſanne, le pre-
mier prétendant brutal &
emporté commença la
querelle, comme il n'a-
voit que la langue de li-
bre auſſi s'en ſervit-il de
merveilles, & conclut
par des reproches, accu-
ſant la Veuve d'inconſ-
tance & d'ingratitude,

envers un amant premier en date, dont elle trahissoit l'amour. Il n'eſt point queſtion, reprit l'autre, qui eſtoit plus censé, ny d'amour, ny de primauté en date, ny d'inconſtance, avec de vieux gouteux comme nous, & vous avez tort de mettre vostre amour en ligne de compte, il n'y a qu'une choſe à ſçavoir, & qu'un mot qui ſerve; j'apporte vingt mille eſcus pour

ma premiere visite, en avez vous là trente ? elle vous preferera, & je ne m'en plaindray point, qu'elle me congedie. L'autre ne répondit à cela qu'en appellant ſes porteurs, & menaçant furieuſement ſon rival, & jurant qu'il auroit de ſes nouvelles avant le ſoir. On le remporta, & l'autre après une viſite trés longue, promit d'épouſer le lendemain, mais

en arrivant chez luy le soir, il trouva un billet du brutal, qui luy escrivoit que la rage l'avoit gueri de la goute, & qu'il avoit des pieds pour aller hors les portes de la Ville, & une main pour se battre, & qu'il ne manquast pas de s'y trouver dés la pointe du jour : celuy-cy luy manda qu'il n'avoit qu'une main, & point de jambes, mais qu'il vint le voir, ou qu'il

l'attendist chez luy, & qu'ils conviendroient de la forme du combat, l'autre y vint une heure aprés.

Le plus raisonnable des deux dit au brutal que n'étant point en estat de tirer l'espée, il ne doutoit point qu'il ne consentist à se battre au pistolet. Ils convinrent pour cela que sous prétexte d'aller prendre l'air, ils se feroient porter l'un & l'autre dans une maison de

campagne fort proche de la Ville, & qu'ils emprunterent à un de leurs amis sans luy dire pourquoy ; ils se firent dresser deux lits dans la mesme chambre, & aprés y avoir couché la premiere nuit fort tranquilles, ils soupérent le soir ensemble, se firent coucher par leurs valets qui se retirerent ensuite, & le lendemain sitoſt que le jour fut assez grand pour ce qu'ils

avoient à faire, ils s'accommoderent & se cantonnerent chacun sur son lit, & tinrent chacun deux pistolets en évidence, à condition de les tirer alternativement. Ce fut une cérémonie un peu longue à qui tireroit le premier, le brutal commença & manqua le premier coup, l'autre tira & manqua aussi le sien, mais le brutal recommença & perça la poitrine à

l'autre ; alors voyant ce-
luy cy qui eſtoit fort mal,
il luy dit : tu ne ſeras plus
en eſtat de me diſputer
ma belle Veuve. Ce der-
nier mot redoublant la ja-
louſie du bleſſé, il tire ſon
ſecond coup, qui bleſſa
l'autre au bras, pendant
ce combat les valets ac-
coururent aux coups, &
le brutal bravant touſ-
jours l'autre ſur ce qu'il
auroit la Veuve ; celuy-
cy demanda une plume

& de l'ancre, & pendant qu'on alloit querir du ſecours il écrivit quelques lignes & fit cacheter le billet par un valet affidé, à qui il recommanda de le donner à la Veuve. Le brutal cependant continuoit ſes bravades, vous faites bien luy dit-il, de luy eſcrire un tendre adieu, car je la poſſederay bien-toſt. Une heure aprés, le bleſſé à mort mourut, les valets cache-

rent ce duel, ils estoient seuls dans la maison, on emporta le brutal chez luy, & on fit croire que l'autre s'estoit tué luy-mesme.

Quelques jours aprés la Veuve ayant receu le billet, & le jeune homme l'estant allé trouver pour se plaindre avec elle de ce que le riche vieillard la devant espouser le lende-main, estoit mort trop toſt de quelques jours, le

brutal victorieux se fit porter chez elle, estant beaucoup mieux & se voyant en estat de jouïr du fruit de sa victoire ; en arrivant il fulmina d'abord contre la Veuve & contre le jeune homme, à qui la jalousie luy fit dire mille injures, mais la Veuve lui répondit tranquillement qu'il avoit eu tort d'insulter celuy qu'il avoit tué, & que le mourant justement irrité avoit

avoit voulu du moins en expirant luy oſter les moyens de triompher de lui aprés ſa mort en poſſedant ſa maiſtreſſe, & qu'il lui avoit envoyé un billet qui eſtoit un teſtament par lequel il lui laiſſoit tout ſon bien, à elle & au jeune homme, à condition qu'ils s'eſpouſeroient, & qu'ainſi il n'avoit qu'à ſe faire reporter chez lui. Jugez qu'elle fut la rage de noſ-

tre brutal, elle finit par un appel à coup de piſtolet qu'il fit au jeune homme, qui lui dit qu'il lui preſteroit volontiers le colet l'eſpée à la main. Le vieux appellant s'écria qu'il n'eſtoit pas en eſtat de mettre l'eſpée à la main, ne pouvant ſe tenir ſur ſes jambes, & que la partie n'eſtoit pas eſgale; puiſque vous voulez de l'égalité repliqua la jeune homme, attendez donc

que j'aye quatre-vingt ans, & les goutes, car de risquer à présent ma vie contre la vostre, ce seroit joüer trente contre un.

RECEPTION faite à Monsieur le le Duc, à son arrivée aux Estats de Bourgogne.

LE dix huitiéme Novembre Monsieur le Duc arriva à Dijon pour prendre possession de son Gouver-

nement de la Bourgogne, & pour tenir les Eſtats de la Province. Il y eut à ſon entrée deux mille hommes ſous les armes, il fut harangué par Monſieur l'Eveſque d'Autun à la teſte du Clergé, & comme eſtant Préſident né des Eſtats, par Monſieur le Préſident de Migieu à la teſte du Parlement, en l'abſence de Monſieur Bouchu premier Préſident, par Monſieur Rigolet premier Préſident de la Chambre des Comptes, & par Monſieur de la

Botte Maire perpetuel de Dijon. Pendant le ſejour que S. A. S. a fait en cette ville juſqu'au quinze de ce mois de Decembre qu'Elle en eſt partie. Il y a eu pluſieurs bals & pluſieurs repas magnifiques chez Monſieur l'Intendant, & à l'Hoſtel de Ville, jeux, concerts & Comedies, & l'on n'a rien negligé pour divertir le Prince qui a paru tres ſatisfait.

MORTS.

LA mort enleva le Samedy dix ſeptiéme Decembre 1712. Monſieur de Laſtey-ras Capitaine Gouverneur du Palais & Maiſon Royalle de ſaint Cloud, qui avoit l'honneur d'eſtre eſtimé du Roy, aimé de Monſieur, & conſideré de Monſieur, le Duc d'Orleans, à cauſe de ſon zele, de ſon deſintereſſement & de ſa vertu, il avoit ſoixante & ſept ans. Il eſt mort d'une bleſſure à la chaſſe, où deux

grains de plomb ramez qui s'écarterent, le frapperent dans le ventre quoy qu'esloigné de plus de cent pas. Son Alteſſe Royalle agréa auſſi-toſt que le fils du deffunt profitaſt de la ſurvivance accordée en 1706.

Meſſire Maximilien Pierre-François-Nicolas, de Bethune, Duc de Sully, Pair de France, Prince Souverain d'Enrichemont. & de Boiſbelle, Marquis de Conty, Comte de Gien, Vicomte de Meaux, Breteüil, &c. Gouverneur des

Villes & Chasteaux de Gien & Mantes, Lieutenant General du pays Vexin, mourut le vingt-quatre Decembre 1712. âgé de quarante-huit ans sans laisser de posterité de Dame Magdelaine Armande du Cambouſt, fille de feu Messire Armand du Cambouſt Duc de Coiſlin.

Par sa mort Messire Maximilien Henry de Bethune son Frere, connu sous le nom de Chevalier de Sully, devient Duc de Sully, Pair de France.

DON

DON DU ROY.

LE Roy a donné le Gouvernement de Guyenne vacant par la mort de Monsieur le Duc de Chevreuse, à Monsieur le Comte d'Eu, second fils de Monsieur le Duc du Maine.

LIVRE NOUVEAU.

On vient de donner au Public le premier Volume d'un Ouvrage periodique trés-curieux & tres-utile. Le titre de cet Ouvrage est

Kalendrier historique ou Almanach pour l'année 1712. *contenant, par ordre de date, les évenemens les plus remarquables, arrivez dans tous les Estats & Empires du monde pendant l'année* 1712. *Avec l'Extrait du prononcé des Edits, Declarations & Arrests publiez dans la mesme année, un Volume in* 8°.

L'Autheur de cet Ouvrage ne se renferme point dans les étroites bornes de quelques évenemens particuliers, mais il comprend sous le mot d'évenemens

les mouvemens de Troupes que les Princes arment pour la deffenſe de leurs intereſts, les Batailles, les Sieges, les Priſes de Ville, les Conferences tenuës pour le bien des Eſtats de l'Europe, & autres aſſemblées faites pour differens ſujets. Les Audiences accordées aux Miniſtres envoyez prés des Teſtes couronnées; la Naiſſance, les Mariages & la mort des Princes, & Princeſſes, Seigneurs, Dames & autres perſonnes illuſtres. Les

promotions aux charges & dignitez Eccleſiaſtiques, civiles & militaires, & enfin tous autres faits ſervans à l'hiſtoire de noſtre temps. A ces faits l'Auteur a joint un Extrait du prononcé des Edits, Declarations & Arreſts du Conſeil & des autres Cours Souveraines.

Perſonne ne peut diſconvenir, & on éprouve tous les jours dans la converſation, que quoyque toutes les circonſtances de ces évenemens ſoient encore preſentes à l'idée, on ne

peut cependant que tres-rarement citer dans quel jour tel & tel évenement eſt arrivé.

C'eſt en vûë de rendre un ſervice agréable au public que l'on luy donnera tous les ſix mois un volume de cet Ouvrage, qui par le ſecours d'une Table Alphabetique des évenemens, que l'on joindra à chacun de ces volumes, ſera un moyen ſur & facile de ſe rappeller cette circonſtance ſi agréable de l'hiſtoire, dont on veut tou-

MERCURE

jours estre instruit, qui échape si souvent de la memoire, c'est-à-dire, la date des faits.

Cet Ouvrage se vend chez Delaunay, Libraire, ruë Saint Jacques à la ville de Rome; Prud-Homme, Libraire, en la grande salle du Palais, à la Bonne-Foy couronnée, & chez Rondet, Imprimeur Libraire, ruë de la Harpe, à la longue Allée.

Le prix de chaque volume est de vingt-cinq sols broché, trente sols relié

en parchemin & trente-cinq sols relié en veau.

Le 22. Decembre le sieur Danchet fut recu à la place vacante dans l'Académie Françoise, par le deceds de l'Abbé Talmant, il fit un tres beau discours, auquel l'Abbé Regnier Des Marais, Secretaire perpetuel répondit avec beaucoup d'éloquence.

Le Duc d'Aumont partit le 17. Decembre pour aller en Angleterre.

Le sieur Prior, Plenipo-

tentiaire d'Angleterre eſt arrivé depuis quelques jours.

On mande de Luneville que le 12. Decembre la Ducheſſe de Lorraine eſtoit accouchée d'un fils.

PARODIE de l'Enigme dont le mot eſt l'Ecriveſſe.

Par Madame de Luſ...

L'Ecreviſſe *n'eſt point de*
nature à médire
Dans ſon humeur noire
pourtant
Sournoiſe elle pince ſans
rire.
Et ne marche qu'en ſe
courbant

MERCURE

Dans des trous ſans manger, tout l'hiver ſejournant

A ce que nous dit Remon Lule

Et n'eſt-ce pas garder ſobrement ſa cellule.

C'eſt faire le Careſme avec ſobriete,

D'autant plus qu'elle vit de poiſſon tout l'Eſté.

Sa figure en tout temps eſt aſſez ridicule

Du feu qui ſur ſon cœur agit,

Parce qu'on l'aime elle
rougit,
Car ceux qui l'aiment la
font cuire,
Et l'aſtre qu'au ciel on
voit luire
Eſtant le principe du feu,
En pedagogue;
En aſtrologue,
Ne peut-on pas dire par
jeu,
Qu'en un mois de l'eté fort
proche du Solſtice,
Le principe du feu loge
chez l'Ecreviſſe,

228

JMERCURIE

ENIGME.

JE ſuis tantoſt Guillaume, & tantoſt Magdelaine
Et je ne ſuis pourtant ny fille ny garçon,
Aux Dames quelquefois je donne la migraine
Quelquefois aux vieillards je cauſe le friſſon
Je parle aſſez ſouvent pour qui ne m'entend pas.
Et plus ſouvent à qui ne voudroit pas m'entendre.

Je ne marche que ſur mes
bras,
C'eſt par le col qu'il me
faut prendre
Quand on me veut faire
chanter,
En parlant aux gour-
mands, je ſcais les con-
tenter.
Quoy que j'en deſeſpere
aucuns qui ſont à table,
Et j'ay le talent admira-
ble
De donner quelquefois des
conſeils tres prudents,

MERCURE

Sans avoir raiſon ny bon ſens.

ENVOY.

par Madle Timide.

JE crains de reſſembler en certaines choſes, parce que je luy reſſemble en d'autrés, l'Ecreviſſe pince ſans rire, moy j'aime à rire ſans pincer. Je quitte mon humeur noire comme l'Ecreviſſe pour ceux qui m'aiment de bonne amitié, mais ainſi

que l'Ecreviſſe, je recule quand on me veut atrapper, l'Ecreviſſe rougit du feu qu'elle ſent, & moy je rougis du feu que l'on ſent pour moy, car pour parler en Pedagogue, en Aſtrologue, j'aime mieux loger dans la maiſon de la Vierge que dans celle de l'Ecreviſſe, & jamais le principe du feu ne logera dans mon cœur.

PARODIE

de la 2. Enigme dont le mot eſt les *Chenets*.

Par Monſieur Vulcain.

CHenets, *ſont deux jumeaux de pareille grandeur,*
Aſſis aux deux coſtez d'une maiſtreſſe,
Nous brulons d'une meſme ardeur,
Quand l'Epoux Doritie,
eſt cauſe qu'on s'empreſſe,

De

De venir partager le beau
feu qui nous presse.
Plus il fait chaud, &
plus nous avons de
froideur,
Plus il fait froid & plus
nostre face est ternie.
Et si le Ciel tousjours
exerçoit sa rigueur
On nous verroit tousjours
en bonne compagnie.

A propos d'Enigmes, il m'eſt tombé entre les mains un Fragment de traduction Arabe, qui dit que l'inventeur des Enigmes en Orient, fut Alkalid né l'an 100. de l'Egire, & mort à Botra l'an 170. par la connoiſſance de la Poëſie & des nombres, il inventa pluſieurs regles de la verſification, & de la meſure des vers. Il en forma les parties en 5 cercles, dont il tira 15 eſpeces de vers. Il ſcandoit continuellement ces vers, & ſon fils l'eſtant venu voir

un jour, & l'ayant surpris en cette exercice, dit en sortant que son pere estoit fou. Cela fut rapporté à Alkalid qui répondit comme si son fils eust esté present: si tu sçavois mon fils ce que tu dis, tu m'excuserois, tu m'a blamé parce que tu es ignorant, je t'excuse parce que tu es ignorant. Alkalid, amoureux d'une servante la poursuivoit, elle se sauva dans un Temple. Il la suivit jusques dans ce Temple en composant ces vers sur elle.

J'ay arrangé des nombres qui par leur harmonie, devoient mener une ſervante à l'amour du grand chanteur de l'amour. Occupé de cette penſée & ne prenant pas garde à ce qui eſtoit devant ſes yeux, il ſe caſſa la teſte contre un pillier, & en mourut. Il expira en ſcandant les vers qu'il avoit fait contre la ſervante. On ſe perſuadera mal aiſément que tant de Poëſie puſt habiter dans le meſme cerveau avec tant de ſageſſe. Cependant Alkalid eſtoit un parfait Poë-

te, & un parfait Philoſo-
phe. Soliman Gouverneur
de la Perſe, qui luy faiſoit
une penſion, luy écrivit
un jour de le venir trouver.
Alkalid luy répondit *en*
vers; Soliman croit que je ſuis
riche & dans l'abondance par
ſes biensfaits, mais je n'ay
point d'argent. Je vis ainſi pour
conſerver mon ame dégagé des
affections du monde, parce que
je ne vois aucun riche dans le
meſme état. Que Soliman ne an-
moins ne me croye pas pauvre,
puiſque la pauvreté & les ri-
cheſſes ſont dans l'ame &

non dans l'argent. Soliman qui n'entendoit point ce sublime langage, & qui vouloit un courtisan, & non pas un Poëte, luy retrancha sa pension. Alkalid répondit la dessus : » Ce » que Soliman m'a osté n'a- » joute rien à ses richesses » & n'augmente point ma » pauvreté. Soliman honteux de ce qu'il avoit fait, rétablit la pension d'Alkalid, qui luy écrivit aprés, le malheur vient des étoiles mais l'admiration vient de Soliman.

Dagbal fameux Poëte la-
tyrique, avoit coutume de
dire il y a 50. ans que je
porte une potence sur les
épaules; j'ay tourné de tous
costez afin qu'on m'y pen-
de, & je ne trouve perlon-
ne qui le veuille faire. Ayant
fait une Satire sanglante
contre le Prince Ibraim,
parent du Kalife Almamo-
cen, qui commence par ces
vers « Ibraim a paru dans
l'Heraque, & tous les «
gueux & les fous accour «
rent à luy de tous costez «
Ibraim alla demander justi-

ce au Kalife, de l'insolence de Dagbal. Almamocen sans s'émouvoir luy demanda, qu'a-t-il dit contre vous? Ibraïm ayant recité au Kalife les vers les plus insolens de la Satyre, écoutés, lui dit Almamocen, les vers que voicy; il recita une douzaine de vers sanglans que Dagbal avoit fait contre luy, & aprés les avoir recitez, il dit, Dieu maudisse Dagbal, & puniſſe l'insolence qu'il a eu d'attaquer aussi celuy qui est né dans le Saint Kalifat.

Nouvelles d'Allemagne.

La commission d'Administrateur de la Baviere a été donnée au Comte de Stahremberg à la place du Prince de Lewenstein qui exerce à present celle de premier Commissaire d'Austriche à la Diette de Ratisbonne.

L'Abbé de Kempten a été fait Président du Conseil Aulique.

On a envoyé des ordres dans les Pays hereditaires, pour travailler aux revûës,

& aux remontes de toutes les Troupes Auſtrichiennes, afin qu'elles puiſſent ſe mettre en campagne de bonne heure. Les Etats de ces Pais-là ont fait voir qu'il leur étoit impoſſible de payer les ſommes extraordinaires qu'on leur demande, étant épuiſez par la longueur de la guerre.

L'Archiduc a envoyé un decret à la Diéte de Ratiſbone pour ſolliciter les Princes & Etats de l'Empire de payer leur contingent du milion d'écus accordé l'année derniere, que pluſieurs

n'ont point encore satisfait, & de fournir quatre milions d'écus pour la Caisse Militaire, & les autres dépenses de la Campagne prochaine afin de poursuivre la guerre avec vigueur.

Les Etats de la Basse Autriche s'assemblérent le 16. Novembre en presence de l'Archiduc. Le Chancelier leur fit la demande d'un subside plus considerable qu'à l'ordinaire, à quoi l'Archiduc les exhorta par un discours, leur faisant connoître le besoin qu'il en avoit.

Le Maréchal des Etats répondit qu'ils feroient tous les efforts possibles dans le mauvais état ou ils étoient reduits par une si longue & si onereuse guerre.

L'Archiduc a confirmé sans aucun changement les Conseillers du Conseil Aulique, qui depuis la mort de l'Empereur Joseph, n'exerçoient leurs charges que par provision.

Les lettres de Constantinople du 2. Octobre portent que le Roy de Suede & le Kan des Tartares, de-

voient se rendre à Andrinople, où le Grand Seigneur doit aller passer l'hyver sitôt qu'il aura donné audience à l'Ambassadeur de Moscovie, que les Ministres de la Porte regardoient comme une contravention formelle au dernier traité, les délais que les Moscovites apportent pour sortir de Pologne & de l'Ukraine, que l'Armée Otthomane n'étoit pas encore separée, & qu'il y avoit toute apparence à une rupture avec le Czar, qu'on attendoit le retour de l'Aga

envoyé en Pologne à l'arrivée de l'Ambassadeur de ce Royaume, que les Suedois assurent n'avoir point été envoyé par la Republique, mais par le Roy Auguste.

Nouvelles d'Angleterre.

Le Comte de Strafford doit partir incessamment pour retourner à Utrecht, & le Sieur Prior pour retourner en France.

Un Courrier dépêché par le Comte de Lexington, a rapporté que le 5. du mois

passé le Roy d'Espagne avoit signé l'Acte par lequel il renonce à la Couronne de France, on a tenu sur ce sujet un conseil de Cabinet, auquel le Comte de Straf-ford assista le 19. Novembre. Le Pennipost qui est un Messager à pied, portant des lettres & des pacquets d'un quartier de Londres à l'autre, porta une boëte au Comte d'Oxford Grand Tresorier, dans le tems qu'on le rasoit. Le Docteur Swest son ami qui étoit present lui demanda la permis-

ſion de l'ouvrir, il coupa une ſiſſelle par le côté & y fit une ouverture par laquelle il apperçût deux piſtolets chargez, dont la détente étoit attachée à la ſiſſelle de deſſus, qui les auroit fait tirer ſi on l'avoit coupée; on y a trouvé auſſi des cornets d'écritoire chargez à balle. On ne ſçait pas quel eſt l'auteur de cette entrepriſe. On a promis de groſſes recompenſes à ceux qui le découvriront.

Le Vaiſſeau François le Griffon qui avoit été pris &

conduit en Angleterre ayant été relâché, la Reine a accordé au Commandant deux Vaisseaux de guerre pour l'escorter jusqu'à ce qu'il soit en pleine Mer.

On mande de Lisbone du 7. Novembre que le Major General Pearce qui commande les Troupes Angloises y étoit arrivé le 6. aprés avoir fait publier sur la frontiere la Suspension d'Armes concluë avec la France & l'Espagne : que le peuple fatigué de la guerre attendoit avec impatience le Traité de Suspension conclu à

Utrecht entre ces deux Cou-
ronnes & le Portugal, que
le Vice-Amiral Baker devoit
faire voile au premier jour
avec son Escadre de neuf
Vaisseaux de guerre pour
retourner en Angleterre.

Traité de Suſpenſion d'Armes entre la France & l'Angleterre.

COmme il y a lieu d'eſperere un heureux ſuccés des Conferences établies à Utrecht par les ſoins de leurs M. T. Chrétienne & Britannique pour le rétabliſſement de la Paix generale, & qu'elles ont jugé neceſſaire de prévenir tous les évenemens de Guerre, capables de troubler l'état où

la Negociation ſe trouve preſentement ; leurſdites Majeſtez, attentives au bonheur de la Chrétienté, ſont convenuës d'une Suſpenſion d'armes, comme du moyen le plus sûr pour parvenir au bien general qu'Elles ſe propoſent. Et quoique juſqu'à preſent Sa Majeſté Britannique, n'ait pû perſuader ſes Alliez d'entrer dans ces mêmes ſentimens, le refus qu'ils font de les ſuivre n'étant pas une raiſon ſuffiſante pour empêcher Sa Majeſté Très-Chrétienne de mar-

quer par des preuves effectives, le désir qu'Elle a de rétablir au plûtôt une parfaite amitié, & une sincere correspondance entre Elle & la Reine de la Grande Bretagne, les Royaumes, Etats & Sujets de leurs Majestez. Sadite Majesté Trés Chrétienne aprés avoir confié aux Troupes Angloises la garde des Ville, Citadelle & Forts de Dunkerque, pour marque de sa bonne foy, consent & promet, comme la Reine de la Grande Bretagne promet aussi de sa part.

I.

Qu'il y aura une Suſpenſion generale de toutes entrepriſes & faits d'Armes, & generalement de tous actes d'hoſtilitez entre les Armées, Troupes, Flotes, Eſcadres & Navires de leurs Majeſtez Tres-Chrétienne & Britannique, pendant le terme de quatre mois, à commencer du vingt-deuxiéme du preſent mois d'Aouſt, juſqu'au vingt-deuxiéme du mois de Decembre prochain.

II.

La même Suſpenſion ſera établie entre les garniſons & Gens de Guerre, que leurs M. tiennent pour la défenſe & garde de leurs Places, dans tous les Lieux où leurs Armes agiſſent, ou peuvent agir, tant par Terre que par Mer, ou autres Eaux, en ſorte que s'il arrivoit que pendant le tems de la Suſpenſion, on y contrevint de part ou d'autre, par la priſe d'une ou de pluſieurs Places,

soit par attaque, surprise, ou intelligence secrete, en quelque endroit du monde que ce fust, qu'on fist des Prisonniers, ou quelques autres Actes d'hostilité, par quelque accident imprévû, de la nature de ceux qu'on ne peut prévenir, contraires à la presente Cessation d'armes, cette contravention se reparera de part & d'autre, de bonne foy, sans délay ni difficulté, restituant sans aucune diminution, ce qui aura été pris, & mettant les Prisonniers en liberté,

liberté, ſans demander aucune choſe pour leur rançon, ni pour leur dépenſe.

III.

Pour prévenir pareillement tous ſujets de plaintes & conteſtations qui pourroient naiſtre à l'occaſion des Vaiſſeaux, Marchandiſes, ou autres effets qui ſeroient pris par Mer, pendant le tems de la Suſpenſion, on eſt convenu reciproquement que leſdits Vaiſſeaux, Marchandiſes &

effets qui ſeroient pris dans la Manche, & dans les Mers du Nord, aprés l'eſpace de douze jours, à compter depuis la ſignature de la ſuſdite Suſpenſion, ſeront de part & d'autre reſtituez reciproquement.

Que le terme ſera de ſix ſemaines pour les priſes faites depuis la Manche, les Mers Britanniques, & les Mers du Nord, juſqu'au Cap Saint Vincent.

Et pareillement de ſix ſemaines, depuis & au-delà de ce Cap juſqu'à la Ligne, ſoit

dans l'Ocean, ſoit dans la Mer Mediterranée.

Enfin, de ſix mois au-delà de la Ligne, & dans tous les autres endroits du monde, ſans aucune exception ni autre diſtinction plus particuliere de temps & de lieu.

IV.

Comme la même Suſpenſion ſera obſervée entre les Royaumes de la Grande Bretagne & d'Eſpagne; Sa Majeſté Britannique promet

qu'aucun de ſes Navires de Guerre ou Marchands, Barques ou autres Baſtimens appartenans à Sa Majeſté Britannique ou à ſes Sujets, ne ſeront deſormais employez à tranſporter ou envoyer en Portugal, en Catalogne, ni dans aucun des lieux où la Guerre ſe fait preſentement des Troupes, Chevaux, Armes, Habits, & en general toutes munitions de guerre & de bouche.

V.

Toutefois il ſera libre à

Sa Majeſté Britannique, de faire tranſporter des Troupes, des munitions de guerre & de bouche, & autres proviſions dans les Places de Gibraltar, & de Port-Mahon, actuellement occupées par ſes Armes, & dont la poſſeſſion lui doit demeurer par le Traité de Paix qui interviendra, comme auſſi de retirer d'Eſpagne les Troupes Angloiſes, & generalement tous les effets qui luy appartiennent dans ce Royaume, ſoit pour les faire paſſer dans l'Iſle de Mi-

norque, ſoit pour les conduire dans la Grande Bretagne, ſans que leſdits Tranſports ſoient cenſez contraires à la Suſpenſion.

VI.

La Reine de la Grande Bretagne pourra pareillement ſans y contrevenir, prêter ſes Vaiſſeaux pour tranſporter en Portugal les Troupes de cette Nation qui ſont actuellement en Catalogne, & pour tranſporter en Italie les Troupes

Allemandes qui ſont auſſi dans la même Province.

VII.

Immediatement aprés que le preſent Traité de Suſpenſion aura été déclaré en Eſpagne, le Roy ſe fait fort que le blocus de Gibraltar ſera levé, & que la Garniſon Angloiſe auſſi-bien que les Marchands qui ſe trouveront dans cette Place, pourront en toute liberté vivre, traiter & negocier avec les Eſpagnols.

VIII.

Les Ratifications du preſent Traité ſeront échangées de part & d'autre dans le terme de quinze jours, ou plûtôt ſi faire ſe peut.

En foy de quoy, & en vertu des Ordres & pouvoirs que Nous ſouſſignez avons reçû du Roy Tres-Chrétien, & de la Reine de la Grande Bretagne, nos Maître & Maîtreſſe, avons ſigné les Preſentes, & y avons fait appoſer les Sceaux de nos Armes,

Armes. Fait à Paris le dix-neuviéme Aouſt mil ſept cens douze.

(*L. S.*) COLBERT DE TORCY.

(*L. S.*) BOLINGBROKE.

PROCLAMATION

Du Traité de Suſpenſion d'Armes avec la France & l'Angleterre.

ON fait à ſçavoir à tous qu'il appartien-

Decembre 1712. Z

dra, qu'il y a Suſpenſion d'Armes generale, & de tous actes d'hoſtilité, tant par Terre que par Mer, entre Tres-Haut, Tres-Puiſſant, & Tres-Excellent Prince LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, nôtre Souverain Seigneur : Et Tres Haute, Tres-Puiſſante & Tres-Excellente Princeſſe ANNE, Reine de la Grande Bretagne, leurs Vaſſaux, Sujets, Serviteurs, en tous leurs Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries de leur obéïſ-

ſance, pendant le temps de quatre mois, à commencer du vingt-deuxiéme jour du preſent mois d'Aouſt, & finiſſant le vingt-deuxiéme du mois de Decembre prochain. Pendant lequel temps de quatre mois, il eſt défendu aux Sujets de Sa Majeſté, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, d'exercer contre ceux de la Reine de la Grande Bretagne, aucun acte d'hoſtilité par Terre, par Mer, ſur les Rivieres, ou autres Eaux, & de leur cauſer aucun préjudice

ni dommage, à peine d'être punis ſeverement, comme pertubateurs du repos public. Fait à Fontainebleau le vingt-uniéme Aout mil ſept cens douze.

Signé, LOUIS.

Et plus bas :

COLBERT.

ARTICLE

Ajoûté au Traité de Suſpenſion d'Armes entre la France & l'Angleterre.

COmme il eſt porté par l'Article III. du Traité de Suſpenſion d'Armes, que les Vaiſſeaux, Marchandiſes, ou autres effets qui ſeroient pris de part & d'autre par Mer au-delà de la Ligne, & dans tous les

autres endroits du monde, &c. ſuivant la derniere clauſe dudit Article, aprés l'expiration de ſix mois, ſeront reciproquement reſtituez. Pour prévenir tout équivoque & tout embarras qui pourroient naiſtre, & toutes les difficultez qu'on pourroit former ſur le fondement que la Suſpenſion n'étant que de quatre mois, les Priſes qui ſeront faites dans leſdits endroits au bout de ſix mois, ſeront bonnes: Il a été convenu que ſi malheureuſement, ce qu'à Dieu

ne plaiſe, la Guerre recommençoit encore entre leurs Majeſtez Tres-Chrétienne & Britannique, la même Suſpenſion de quatre mois ſera obſervée au-delà de la Ligne, & dans les autres endroits marquez en general par la derniere clauſe de l'Article III. en ſorte que ladite Suſpenſion commencera dans ces mêmes endroits le vingt-deux Février 1713. pour eſtre obſervée juſques au vingt-deux Juin de la même année 1713. quoiqu'il arrive en Europe,

& les Ratifications de ce pre-
ſent Article ſeront échan-
gées de part & d'autre dans
le terme de quinze jours,
ou plûtôt s'il eſt poſſible.
Fait à Fontainebleau le
vingt-quatre Aouſt mil ſept
cens douze.

(*L. S.*) COLBERT DE
TORCY.

(*L. S.*) BOLINGBROKE.

PROROGATION

De la Suſpenſion d'Armes entre la France & l'Angleterre.

COmme un Traité de Suſpenſion d'Armes tant par Terre que par Mer, ou autres Eaux a été fait entre leurs Majeſtez Tres-Chrétienne & Britannique, & ſigné à Paris le dix-neuf d'Aouſt 1712. pour le ter-

me de quatre mois, à commencer le vingt-deuxiéme dudit mois d'Aouſt : Et comme ladite Suſpenſion expirera le vingt-deuxiéme jour de ce preſent mois de Decembre, nouveau ſtyle, leurs Majeſtez le Roy Tres-Chrétien, & la Reine de la Grande Bretagne, étant du même ſentiment qu'elles étoient alors, & ayant les mêmes vûës pour le bonheur de la Chrétienté, ont jugé neceſſaire de prévenir tous les évenemens de la Guerre, capables de trou-

bler les meſures qui ont été
priſes pour parvenir au bien
general qu'Elles ſe propo-
ſent : Et pour ces raiſons &
autres, ont agréé & conſen-
ti, comme elles agréent &
conſentent par ces Preſen-
tes, de prolonger & conti-
nuer ladite Suſpenſion d'Ar-
mes pour le terme de quatre
mois, à commencer dudit
vingt-deuxieme de ce pre-
ſent mois de Decembre nou-
veauſtyle, & à durer juſqu'au
vingt-deuxiéme dumois d'A-
vril de l'an 1713. nouveau

ſtyle, en ſorte que ledit Traité de Suſpenſion d'Armes conclu à Paris le jour ſuſdit, ſera continué & prolongé en toutes manieres, ſans aucune interruption ou obſtruction pour le terme ſus mentionné, comme s'il étoit renouvellé & inſeré ici de mot à mot.

En foy de quoi Nous avons ſigné les Preſentes, & y avons appoſé les ſceaux de nos Armes. Fait à Verſailles le quatorziéme Decembre, & à Londres le 26.

Novembre 7 Decembre mil sept cens douze.

(*L. S.*) COLBERT DE TORCY.

(*L. S.*) BOLINGBROKE.

PROCLAMATION

De la Prorogation de la Suſpenſion d'Armes entre la France & l'Anglerre.

De par le Roy.

ON fait à ſçavoir à tous qu'il appartiendra, que la Suſpenſion d'Armes accordée le vingt-deuxiéme du mois d'Aouſt dernier, entre Tres-Haut,

Tres-Excellent, & Tres-Puissant Prince, LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, nôtre Souverain Seigneur: Et Tres-Haute, Tres-Excellente & Tres-Puissante Princesse, ANNE, Reine de la Grande Bretagne, leurs Vassaux, Sujets, Serviteurs, en tous leurs Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries de leur obéïssance, pour durer pendant le temps de quatre mois, commençant le vingt-deuxiéme jour dudit mois

d'Aouſt dernier, & finiſſant le vingt deuxiéme du preſent mois de Decembre, a été prorogée & continuée pour l'eſpace de quatre autres mois, commençant ledit jour vingt-deuxiéme du preſent mois de Decembre, & finiſſant le vingt-deuxiéme Avril prochain 1713. Pendant lequel temps il eſt défendu aux Sujets de Sa Majeſté de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, d'exercer contre ceux de la Reine de la Grande Bretagne, aucun Acte d'hoſtilité par

par Terre, par Mer, sur les Rivieres ou autres Eaux, & de leur causer aucun préjudice ni dommage, à peine d'estre punis sévérement comme perturbateurs du repos public. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, ordonne Sa Majesté que la Presente sera lûë, publiée & affichée par tout où besoin sera. Fait à Versailles le quinziéme Decembre 1712.

Signé, LOUIS.

Et plus bas :

COLBERT.

SUPPLEMENT

Aux nouvellles d'Eſpagne & d'Hollande.

LEs Lettres d'Eſtramadure portent, que l'armée s'eſt ſeparée pour entrer en quartier d'hyver, & qu'un détachement de Cavalerie étant allé en courſe avoit rencontré un convoy de vivres & d'autres proviſions, du côté d'Oli-

vença, ou il alloit, l'attaqua, en ruina la plus grande partie, poursuivit l'escorte jusqu'aux barrieres de la Place, & fit plusieurs prisonniers, & prit plusieurs chevaux, & les Timbales du Régiment d'Olivença.

On mande de Catalogne que l'armée s'étoit separée le 19. Novembre pour aller prendre des quartiers d'hyver dans le Comté de Ribagorça en Arragon & dans le Royaume de Valence. Le Roy ayant eu avis par un Courrier exprés que

le Maréchal de Berwick avoit été nommé par le Roy de France, pour commander une armée qui s'assemble dans le Roussillon, pour entrer en Catalogne vers le 15. de ce mois; le Roy a envoyé ordre à l'armée de se rassembler, de rentrer en Catalogne & d'y penetrer le plus avant qu'il seroit possible tandis que le Maréchal de Berwick s'avanceroit de son côté dans le Lampourdan.

Les Gardes du Corps qui sont en quartier à Ta-

lavera de la Reina sur le Ta-
ge, ont eu ordre de mar-
cher vers la Catalogne, au
nombre de deux ou trois
mille Chevaux.

Les Lettres de Mont-
pellier du 6. Decembre
portent, que le Maréchal
Duc de Berwick y étoit ar-
rivé, & les Troupes du Dau-
phiné au nombre de trente
neuf Bataillons & quarante
un Escadrons qui devoient
le lendemain continuer leur
marche vers le Roussillon,
& vers la Catalogne.

Il y a plusieurs Officiers

Generaux, entre autres les Sieurs de Silly, de Cadrieux, d'Arennes, de Dillon, & de Broglio.

On écrit de Perpignan du 11. que le Maréchal Duc de Berwick y étoit arrivé & qu'il faisoit toutes les dispositions necessaires pour faire marcher l'armée aussitôt qu'il auroit été joint par les Troupes du Dauphiné qui ne pourroient arriver que quelques jours avant les Festes de Noel.

Les Lettres des environs de Gironne du 7. portent

que le General Saremberg étoit arrivé au blocus.

Les Lettres de Hollande portent qu'on tient souvent des Conferences à la Haye entre les Ministres des Alliez, qui conferent aussi avec le Comte de Strafford, qui doit partir incessamment pour se rendre à Utrecht. Les Lettres d'Utrecht assurent que le Comte de Strafford y est arrivé le 15. Decembre où l'Evêque de Bristol & ce Comte ont eu plusieurs Conferences avec les Plenipoten-

tiaires des deux Partis, que le Comte de Strafford partit d'Utrecht le 18. où il n'étoit point encore revenu le 20. sans que l'on sçache quelle route il a prise; on ne sçait point encore quand les Conferences generales commenceront à Utrecht, quoique le Comte de Strafford ait comuniqué les Propositions dont il étoit chargé, il y a toute apparence qu'on attend le retour des Courriers envoyez par les Plenipotentiaires des Alliez avant que de les rendre publiques.

Suite des Nouvelles d'Angletette.

LA Reine a nommé le Duc de Shrewſbury pour aller en France à la place du feu Duc d'Hamilton. Ce Seigneur revint le ſix Decembre de Windſor, il ordonna à ſes Domeſtiques de ſe tenir preſts à partir dans douze ou quinze jours au plus tard.

Le Marquis de Carmarthen fils du nouveau Duc de Léeds, épouſe la fille du

Comte d'Oxfort, Grand Threſorier.

Le 5. Decembre Mylord Marlborough partit de Londres pour aller s'embarquer à Douvres & paſſer à Oſtende.

On a publié une proclamation par laquelle on promet cinq cent livres ſterlin de recompenſe à ceux qui livreront le General Makartney entre les mains de la juſtice. Le Colonel Hamilton qui eſt venu ſe preſenter volontairement, à eſté envoyé à la priſon de

Newgate, pour estre jugé à la prochaine Session de Lold Bailly. Deux porteurs de chaises ayant declaré qu'ils avoient porté le sieur Macartenay deguisé en femme chez le Duc de Richemond ; on y envoya quelques Huissiers, soutenus par un détachement des Gardes, mais on ne l'y trouva pas. La Ducheſſe d'Hamilton a fait publier qu'elle donneroit trois cens livres sterlin, outre les cinq cens que la Reine a promiſes à ceux qui livreront le

Lieutenant General Macartenay entre les mains de la Juſtice: mais quelque recherche qu'on ait faite on n'a pû juſqu'à preſent le trouver.

On attend à la Cour d'Angleterre le Prince Ragotzi: il vient prier la Reine d'employer ſes bons offices pour faire inſerer dans le Traité de Paix qu'il ſera reſtabli dans la paiſible poſſeſſion de ſes biens. Le bruit court qu'il paſſera en France pour le meſme ſujet.

Le Marquis de Monte-
leon arriva à Londres le sei-
ze Decembre avec plusieurs
seigneurs Espagnols. Le
sieur Lewis premier Com-
mis de Mylord Darmouth
Secretaire d'Estat, fut le
recevoir à deux mille de
Londres avec un caroſſe à
six chevaux de la Reine,
& l'a conduit chez ce My-
lord, où il a esté compli-
menté par les seigneurs du
Conseil, avec lesquels il
a esté magnifiquement
traité.

Le Comte d'Arran frere

MIERCURE

du Duc d'Ormond, alla à Windsor pour remercier la Reine de la Charge de Grand Maistre d'Artillerie d'Irlande que Sa Majesté lui a donnée.

Le Comte d'Oxfort Grand Threſorier, le Vicomte de Bullingbrook Secretaire d'Eſtat, & pluſieurs autres qui ont des Emplois à la Cour, allerent à la Cour du Ban du Roy où ils preſterent les ſermens portez par les Loix.

Le Colonel Hamilton qui eſt priſonnier à New-

gate eſt tres ſouvent viſité par ſes amis & par ſes Avocats, il doit eſtre jugé à la premiere Seſſion de la Cour de Lold Bailly qui ſe tiendra le vingt-cinq. Les teſmoins ont eſté citez pour y comparoiſtre.

TABLE.

Etrennes page 3

Apologue ou Conte nouveau. 10

Chanson. Etrennes à Climene 20.

Lettres à M. le Marquis de.. sur un Livre intitulé, les Soupirs de l'Europpe. 25

Ballade sur les Sotes. 71

Envoy. 74

Dissertation Academique, sur les Miroirs ardens. 75

Lettres de Genes. Evenement

TABLE

ſingulier, d'une mort arrivée au mois de Juin 1712.
97
A Mademoiſelle C... Stances irregulieres. 121
Livre nouveau. 128
Avertiſſement du Livre qui a pour iitre La Nouvelle Aſtrée. 129
La teſte d'Aſne, Conte. 135
Entrée de M. le Chevalier de la Vieuville, Ambaſſadeur de Malthe. 139
Creation d'Officier de Marine.
154
Nomination de quatre-vingt cinq Chevaliers de l'Ordre

TABLE

Militaire de S. Louis. 157
Don du Roy. 158
Detail de la mort du Duc d'Hamilton. 129
Devises pour les Jettons de l'année 1713. *faites par l'Academie Royale des Inscriptions.* 169
Epitaphe d'un Levron qu'on avoit empeſché de croiſtre, en luy faiſant boire de l'eau de vie. 172
Enigme. 179
Avanture tragi-comique, écrite par un Suiſſe de Soleure. 184
Reception faite à M. le Duc, à ſon arrivée aux Eſtats de

TABLE

Bourgogne. 211
Morts. 214.
Nouvelles d'Allemagne. 241
Nouvelles d'Angleterre. 246
Traité de Suſpenſion d'Armes entre la France & l'Angleterre. 251

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
IMPR.

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE
IMPR.